

**Données
ministérielles
de base
2001**

Données ministérielles de base
2 0 0 1

Données ministérielles de base

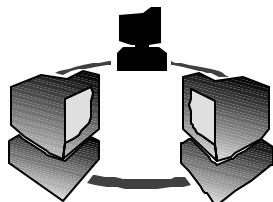
- 2 0 0 1 -

Section des statistiques sur les Premières Nations et le Nord
Direction de la gestion de l'information ministérielle
Direction générale de la gestion de l'information

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Mars 2002

Vous pouvez accéder à cette publication par l'intermédiaire
de notre site Internet, sous Publications à :
www.ainc.gc.ca



Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2002

QS-3625-010-FF-A1
No de catalogue R12-7/2001F
ISBN 0-662-31127-2

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in
English under the title: *Basic Departmental
Data 2001 - Annual Report*

**AVIS DE RENOUVELLEMENT
DONNÉES MINISTÉRIELLES DE BASE 2002**

Si vous voulez recevoir la prochaine édition, veuillez retourner ce formulaire.

Retourner à: Section des statistiques sur
les Premières Nations et le Nord
Direction de la gestion de l'information
Affaires indiennes et du Nord Canadien
10, rue Wellington, pièce 530
Ottawa (Ontario)
K1A 0H4

Nombre d'exemplaires
demandé : _____

Télécopieur : (819) 953-6010

Adresse électronique : instat@ainc.gc.ca

PARTIE A

Nom : _____

Veillez indiquer à quelle catégorie vous appartenez :

Organisme : _____

Première Nation

Organisme autochtone

Adresse : _____

Gouvernement fédéral

Gouvernement provincial

Administration municipale

Bibliothèque

Milieu de l'enseignement
(professeur ou étudiant)

Téléphone : _____

Rechercheur ou consultant

Autre (préciser)

Courrier électronique : _____

PARTIE B

Remarques : _____

Nous espérons que cette édition de *Données ministérielles de base* vous a fourni une information utile et pertinente. N'hésitez pas à appeler notre ligne de renseignements statistiques au (819) 953-9999 ou à écrire à INSTAT@inac.gc.ca pour toute information supplémentaire. Cette publication est accessible sur notre site Internet, sous Publications, à l'adresse suivante : www.ainc.gc.ca

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE L'OUVRAGE	i
NOTE AUX UTILISATEURS	i
INTRODUCTION	ii
SECTION 1 DÉMOGRAPHIE	
1.1 Population des Indiens inscrits	2
1.2 Projections démographiques	4
1.3 Population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31	6
1.4 Population dans les réserves et hors réserve	7
1.5 Population par région	9
1.6 Population vivant dans les réserves par région	11
1.7 Population vivant hors réserve par région	13
1.8 Population vivant dans les réserves, par zone géographique	15
1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région	17
1.10 Répartition de la population par âge et par sexe	19
SECTION 2 SANTÉ	
2.1 Espérance de vie	22
2.2 Tuberculose	24
2.3 Morts et blessures par le feu	25
SECTION 3 ÉDUCATION	
3.1 Effectif par type d'école	28
3.2 Effectif scolaire dans les réserves, de 6 à 16 ans	30
3.3 Diplômés d'études secondaires	32
3.4 Écoles administrées par des bandes	33
3.5 Espace réservé à l'éducation	34
3.6 Effectif postsecondaire	35
3.7 Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison	36
3.8 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires	38

TABLE DES MATIÈRES (suite)

SECTION 4 CONDITIONS SOCIALES

4.1 Enfants placés	41
4.2 Adultes placés en établissement	43
4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale	45
4.4 Programme d'aide sociale	47

SECTION 5 LOGEMENT

5.1 Logements dans les réserves	50
5.2 Logements et infrastructure dans les réserves	52
5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égouts dans les réserves	53

SECTION 6 AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale	56
6.2 Transfert	58

SECTION 7 LE NORD

7.1 Le Nord : Population démographique	61
7.2 Le Nord : composition autochtone	63
7.3 Le Nord : mortalité	65
7.4 Le Nord : mortalité infantile	66
7.5 Le Nord : dépenses du MAINC	68
7.6 Le Nord : emploi	70

SECTION 8 POINTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Terres	73
8.2 Environnement	74
8.3 Revendications particulières	75
8.4 Organismes de développement économique communautaire (ODEC) ..	76

LEXIQUE	78
---------------	----

RESPONSABILITÉ DE L'OUVRAGE

La principale auteure de la présente édition de *Données ministérielles de base* est Christiane Gour. Cette édition a été préparée sous la direction de Bonita Coole-Stevenson, gestionnaire intérimaire, Section des statistiques des Premières Nations et le Nord, Direction de la gestion de l'information ministérielle. Les services techniques et d'aide à la rédaction ont été fournis par le personnel de la Direction de la gestion de l'information ministérielle ainsi que par des organismes internes et externes au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

NOTE AUX UTILISATEURS

La plupart des chiffres présentés dans cette étude proviennent des bases de données administratives du MAINC (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien). Les chiffres de population ont été tirés du Registre des Indiens et correspondent aux données au 31 décembre de chaque année.

Nous tenons à souligner que toutes les données socio-économiques relatives aux Indiens inscrits seront intégrées aux résultats du recensement, qui seront bientôt publiés par le ministère des Affaires indiennes.

Santé Canada met actuellement à jour ses données nationales d'information sur la santé des membres des Premières Nations et des Inuits. Seulement les données sur la tuberculose sont incluses dans cette publication.

Enfin, nous avertissons le lecteur que certaines données présentées ici peuvent différer de celles figurant dans des éditions antérieures, en raison des redressements dont ont fait l'objet les données historiques. Signalons également que les chiffres peuvent être légèrement différents de ceux des précédentes éditions, du fait de la publication de données plus récentes du programme ou des révisions du Ministère. La mention « Révisé » figure en haut de toutes les pages comportant une série chronologique révisée. Sauf mention contraire, les données du chapitre intitulé *Le Nord* ont trait à la population dans son ensemble (Autochtone et non-Autochtone). Les statistiques pour le présent rapport sont tirées principalement de sources de données administratives du Ministère.

INTRODUCTION

Rassembler nos forces, le plan d'action du Canada pour les questions autochtones, offre aux Premières nations, aux Inuits et aux habitants du Nord un cadre de travail pour renouveler leurs partenariats et renforcer l'autonomie gouvernementale des Autochtones; établir de nouvelles relations fiscales et favoriser le développement de communautés, de peuples et d'économies dynamiques. Ces *Données ministérielles de base (DMB)* contribuent à mesurer les efforts déployés pour atteindre les principaux objectifs du plan *Rassembler nos forces* en dressant un tableau complet de la situation démographique, sociale et économique de tous les Indiens inscrits et des Canadiens qui vivent au nord du 60^e parallèle. On tente dans les DMB, qui sont essentiellement descriptives, d'assurer la continuité avec les événements passés tout en produisant un portrait fidèle de l'évolution de la situation des Premières nations et des habitants du Nord.

Les sujets traités dans les *DMB* comprennent la population, la santé, l'éducation, la condition sociale et le logement. Pour chacune des questions étudiées, l'information est présentée sous forme de textes, de graphiques et de tableaux. Ainsi, dans chacune de ces pages, le lecteur trouvera des explications sur les Faits saillants présentés dans le tableau ou le graphique. À la fin de chaque tableau, le lecteur trouvera des notes explicatives et les sources des données. Le lexique contient les définitions des principaux termes utilisés dans la présente publication.

Il importe de noter que tout au long des *DMB*, « Indien » signifie Indien inscrit. Une personne qui possède le statut défini dans la *Loi sur les Indiens* et dont le nom figure au Registre des Indiens que tient le MAINC est un Indien inscrit. En juin 1985, le Parlement a adopté des modifications à la *Loi sur les Indiens*. Ces changements, connus comme des « modifications contenues dans le projet de loi C-31 », rendent le statut d'Indien inscrit et les droits qui y sont associés aux personnes qui avaient perdu leurs droits à cause de certaines dispositions de l'ancienne *Loi sur les Indiens*, ainsi qu'à leurs enfants.

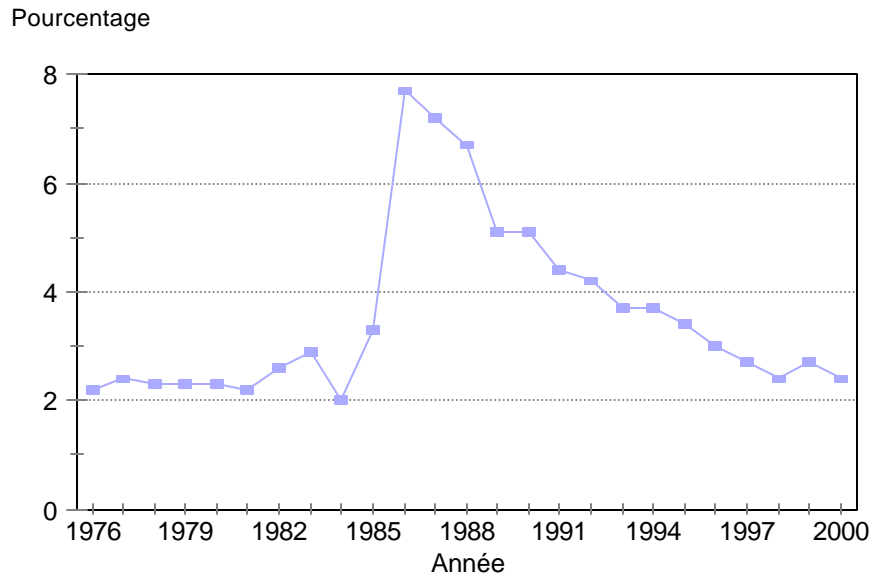
En 2000, les Indiens inscrits étaient affiliés à l'une des 612 bandes réparties dans tout le Canada. Veuillez remarquer que le Nunavut, le territoire le plus récent du Canada, a été institué le 1^{er} avril 1999. Les données le concernant sont donc peu nombreuses dans la présente édition des *DMB*.

SECTION 1

DÉMOGRAPHIE

1.1 Population des Indiens inscrits

Figure 1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits, Canada, de 1976 à 2000



Faits saillants

- & Depuis 1976, le taux de variation de la population des Indiens inscrits a beaucoup fluctué, dans une large mesure par suite de la modification, en 1985, de la *Loi sur les Indiens*.
- & Cette figure montre un taux de variation qui a presque quadruplé à la suite de la modification, en 1985, de la *Loi sur les Indiens* (projet de loi C-31).
- & Le taux de variation de la population des Indiens inscrits revient à ce qu'il était avant la modification de la loi C-31.

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1976 à 2000.

1.1 Population des Indiens inscrits (suite)

Tableau 1.1 Variation en pourcentage de la population des Indiens inscrits par sexe, Canada, de 1976 à 2000 (révisé)

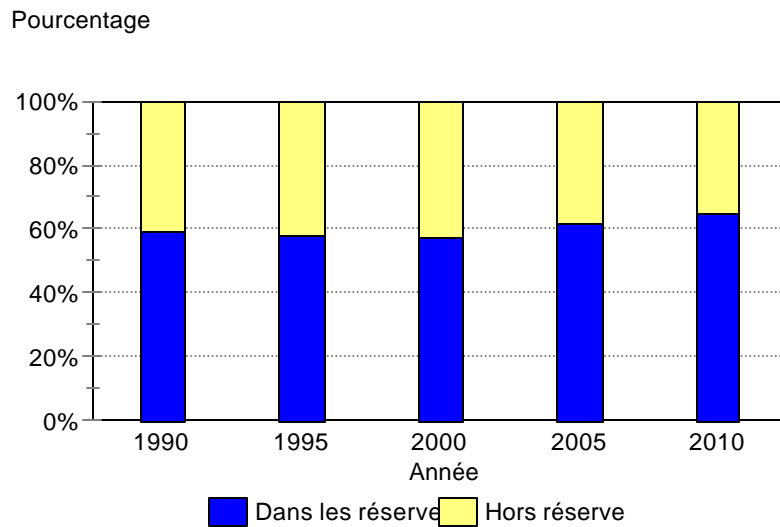
Année	Hommes		Femmes		Total	
	Population	Taux de variation	Population	Taux de variation	Population	Taux de variation
1976	146 662	-	142 276	-	288 938	-
1977	149 863	2,2	146 035	2,6	295 898	2,4
1978	153 039	2,1	149 710	2,5	302 749	2,3
1979	156 336	2,2	153 252	2,4	309 588	2,3
1980	159 740	2,2	156 997	2,4	316 737	2,3
1981	162 968	2,0	160 814	2,4	323 782	2,2
1982	166 865	2,4	165 313	2,8	332 178	2,6
1983	171 510	2,8	170 458	3,1	341 968	2,9
1984	174 801	1,9	174 008	2,1	348 809	2,0
1985	179 959	3,0	180 282	3,6	360 241	3,3
1986	191 640	6,5	196 189	8,8	387 829	7,7
1987	204 226	6,6	211 672	7,9	415 898	7,2
1988	217 053	6,3	226 831	7,2	443 884	6,7
1989	227 942	5,0	238 395	5,1	466 337	5,1
1990	239 764	5,2	250 414	5,0	490 178	5,1
1991	250 371	4,4	261 420	4,4	511 791	4,4
1992	260 944	4,2	272 517	4,2	533 461	4,2
1993	270 790	3,8	282 526	3,7	553 316	3,7
1994	280 742	3,7	292 915	3,7	573 657	3,7
1995	290 175	3,4	302 875	3,4	593 050	3,4
1996	299 040	3,1	311 834	3,0	610 874	3,0
1997	307 211	2,7	320 224	2,7	627 435	2,7
1998	314 577	2,4	327 837	2,4	642 414	2,4
1999	323 140	2,7	336 750	2,7	659 890	2,7
2000	330 883	2,4	344 616	2,3	675 499	2,4

Révisé: Comprend la répartition par sexe.

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1976 à 2000.

1.2 Projections démographiques

Figure 1.2 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, Canada, de 1990, 1995, 2000, 2005 et 2010



Faits saillants

& Environ sept Indiens inscrits sur 10 vivaient dans une réserve en 1985. Cette proportion est tombée à moins de six sur 10 en 2000. L'inclusion d'une hypothèse sur la migration dans le modèle démographique (apport net dans les réserves) laisse supposer qu'il pourrait y avoir une augmentation dans la proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves (selon les projections, il devrait y en avoir plus de 60 p. 100 d'ici 2010).

& On attribue en grande partie la forte croissance de la population des Indiens inscrits vivant à l'extérieur des réserves, entre 1985 et 1991, au fait qu'un grand nombre de personnes ont récupéré leur statut en vertu du projet de loi C-31.

Note : Le taux de croissance annuel pendant la période de 2000 à 2005 est calculé sur la base des chiffres de fin d'année rajustés de 2000 provenant des projections de la population de 1998 (total rajusté de 2000 = 689 767; population vivant dans les réserves = 411 403; population hors réserve = 278 364). Les projections sont basées sur le scénario de croissance moyenne (point milieu entre la croissance avec l'hypothèse d'une migration et sans l'hypothèse d'une migration) de la série de projections de 1998. Les projections de la population basées sur les données de 1998 prévoient un changement dans la proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves. Cette situation est attribuable à plusieurs améliorations apportées à ces projections, dont l'inclusion d'une hypothèse sur la migration et d'une hypothèse révisée sur la transmission du statut.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1985 à 2000.

MAINC, Projections démographiques du Registre des Indiens, 1998-2008 (révision annuelle), 1999.

1.2 Projections démographiques (suite)

Tableau 1.2 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve, au Canada, de 1985 à 2010

Année	Dans les réserves			Hors réserve			Total des Indiens inscrits		
	Nbre	%	TAC	Nbre	%	TAC	Nbre	%	TAC
1985	255 696	71,0	-	104 545	29,0	-	360 241	100	-
1986	264 187	68,1	3,3	123 642	31,9	18,3	387 829	100	7,7
1987	268 474	64,6	1,6	147 424	35,4	19,2	415 898	100	7,2
1988	273 766	61,7	2,0	170 118	38,3	15,4	443 884	100	6,7
1989	279 671	60,0	2,2	186 666	40,0	9,7	466 337	100	5,1
1990	293 204	59,9	4,8	196 974	40,2	5,5	490 178	100	5,1
1991	304 759	59,5	3,9	207 032	40,5	5,1	511 791	100	4,4
1992	315 663	59,2	3,6	217 798	40,8	5,2	533 461	100	4,2
1993	326 444	59,0	3,4	226 872	41,0	4,2	553 316	100	3,7
1994	336 643	58,7	3,1	237 014	41,3	4,5	573 657	100	3,7
1995	347 919	58,7	3,3	245 131	41,3	3,4	593 050	100	3,4
1996	354 369	58,0	1,9	256 505	42,0	4,6	610 874	100	3,0
1997	365 806	58,3	3,2	261 629	41,7	2,0	627 435	100	2,7
1998	375 727	58,5	2,7	266 687	41,5	1,9	642 414	100	2,4
1999	384 778	58,3	2,4	275 112	41,7	3,2	659 890	100	2,7
2000	391 993	58,0	1,9	283 506	42,0	3,1	675 499	100	2,4
2005	471 453	62,1	2,8	287 595	37,9	0,7	759 047	100	1,9
2010	533 913	64,8	2,5	289 699	35,2	0,2	823 609	100	1,7

Note : Le taux de croissance annuel pendant la période de 2000 à 2005 est calculé sur la base des chiffres de fin d'année rajustés de 2000 provenant des projections de la population de 1998 (total rajusté de 2000 = 689 767; population vivant dans les réserves = 411 403; population hors réserve = 278 364). Les projections sont basées sur le scénario de croissance moyenne (point milieu entre la croissance avec l'hypothèse d'une migration et sans l'hypothèse d'une migration) de la série de projections de 1998. Les projections de la population basées sur les données de 1998 prévoient un changement dans la proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves. Cette situation est attribuable à plusieurs améliorations apportées à ces projections, dont l'inclusion d'une hypothèse sur la migration et d'une hypothèse révisée sur la transmission du statut.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1985 à 2000.

MAINC, Projections démographiques du Registre des Indiens, 1998-2008 (révision annuelle), 1999.

1.3 Population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31

Figure 1.3 Variation en pourcentage des Indiens inscrits et des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31, Canada, de 1988 à 2000

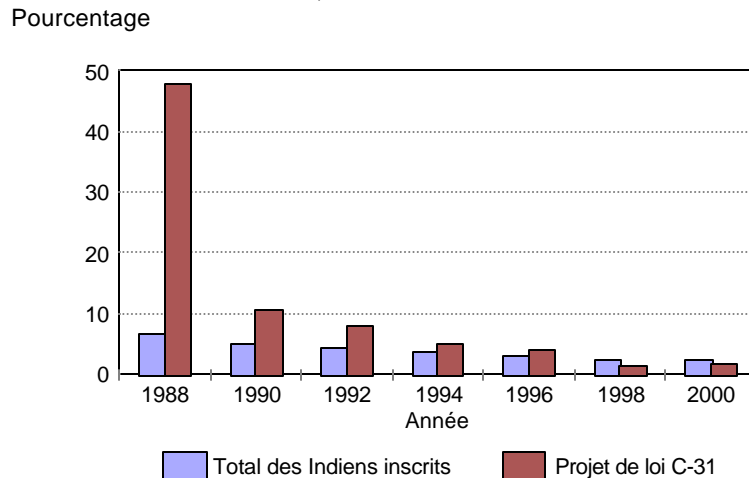


Tableau 1.3 Variation en pourcentage des Indiens inscrits et des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31, Canada, de 1985 à 2000

Année	Total des Indiens inscrits		Projet de loi C-31		Non visés par le projet de la loi C-31	
	Nbre	Taux de variation	Nbre	Taux de variation	Nbre	Taux de variation
1985	360 241	-	-	-	358 636	-
1986	387 829	7,7	16 252	-	369 972	3,2
1987	415 898	7,2	37 056	128,0	378 842	2,4
1988	443 884	6,7	54 774	47,8	389 110	2,7
1989	466 337	5,1	66 904	22,1	399 433	2,7
1990	490 178	5,1	73 990	10,6	416 188	4,2
1991	511 791	4,4	79 639	7,6	432 152	3,8
1992	533 461	4,2	85 947	7,9	447 514	3,6
1993	553 316	3,7	91 439	6,4	461 877	3,2
1994	573 657	3,7	96 148	5,1	477 509	3,4
1995	593 050	3,4	100 958	5,0	492 092	3,1
1996	610 874	3,0	104 869	3,9	506 005	2,8
1997	627 435	2,7	107 577	2,6	519 858	2,7
1998	642 414	2,4	108 924	1,3	533 490	2,6
1999	659 890	2,7	112 482	3,3	547 408	2,6
2000	675 499	2,4	114 512	1,8	560 987	2,5

Faits saillants

& Au 31 décembre 2000, un total de 114 512 Indiens étaient inscrits au titre du projet de loi C-31 qui modifiait la *Loi sur les Indiens*.

& Les nouveaux inscrits au titre du projet de loi C-31 représentaient environ 17 p. 100 des Indiens du Registre des Indiens en 2000.

& La croissance, sur douze mois, de la population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 a chuté, passant de 48 p. 100, en 1988, à 2 p. 100 en 2000.

Note :

Le faible taux de croissance de la population des Indiens inscrits en vertu du projet de loi C-31 en 1997 et en 1998 est attribuable, en partie, à un arriéré de dossiers qui ont été traités en 1999.

Sources :

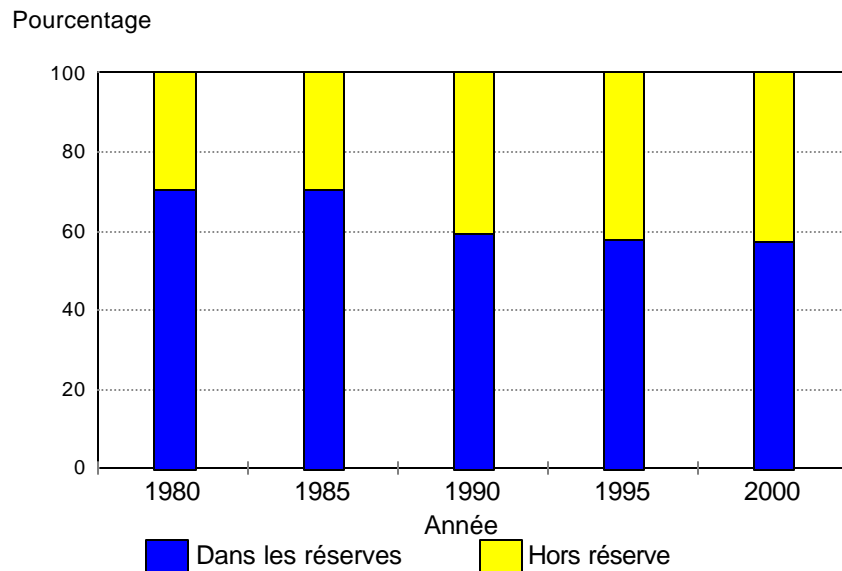
MAINC, Registre des Indiens, de 1985 à 2000.
MAINC, *Effectifs et droits*, de 1985 à 2000.

1.4 Population dans les réserves et hors réserve

Fait saillant

& La proportion de la population des Indiens inscrits vivant dans les réserves a diminué, passant de 71 p. 100 en 1980 à 58 p. 100 en 2000.

Figure 1.4 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve en 1980, 1985, 1990, 1995 et 2000



Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1980 à 2000.

1.4 Population dans les réserves et hors réserve (suite)

Tableau 1.4 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors réserve par sexe, en 1980, 1985, 1990, 1995 et 2000 (révisé)

Année	Taux de variation		Taux de variation		Taux de variation	
	Nbre		Nbre		Nbre	
1980 - Total	223 658	70,6	93 079	29,4	316 737	100,0
Hommes	115 842	36,6	43 898	13,9	159 740	50,4
Femmes	107 816	34,0	49 181	15,5	156 997	49,6
1985 - Total	255 696	71,0	104 545	29,0	360 241	100,0
Hommes	130 706	36,3	49 253	13,7	179 959	50,0
Femmes	124 990	34,7	55 292	15,3	180 282	50,0
1990 - Total	293 204	59,8	196 974	40,2	490 178	100,0
Hommes	150 244	30,6	89 520	18,3	239 764	48,9
Femmes	142 960	29,2	107 454	21,9	250 414	51,1
1995 - Total	347 919	58,7	245 131	41,3	593 050	100,0
Hommes	177 558	29,9	112 617	19,0	290 175	48,9
Femmes	170 361	28,6	132 514	22,3	302 875	51,1
2000 - Total	391 993	58,0	283 506	42,0	675 499	100,0
Hommes	199 815	29,6	131 068	19,4	330 883	49,0
Femmes	192 178	28,4	152 438	22,6	344 616	51,0

Fait Saillant

& Les hommes représentent une plus grande proportion de la population des réserves tandis que les femmes représentent un plus grande proportion de la population hors réserve.

Révisé : Comprend la répartition par sexe.

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1980 à 2000.

1.5 Population par région

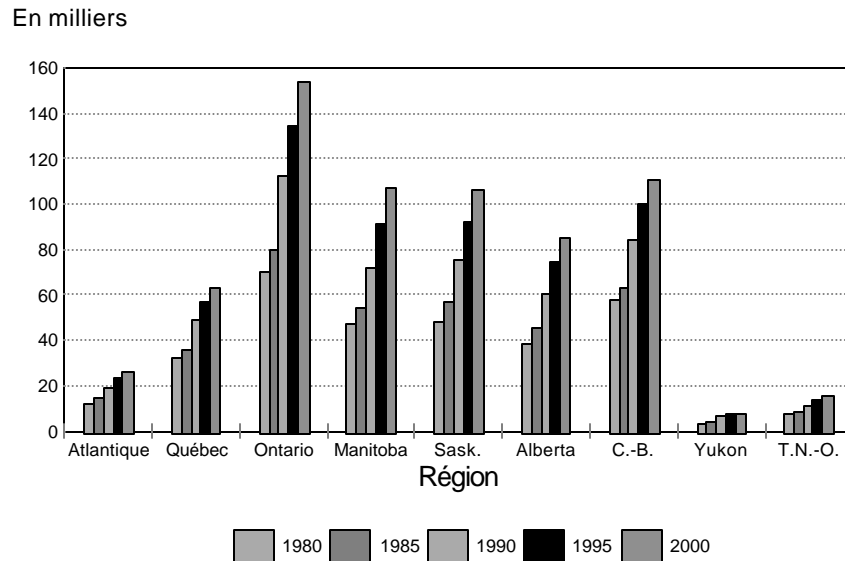
Faits saillants

& La population totale des Indiens inscrits a presque doublé dans toutes les régions durant les 20 dernières années.

& En 2000, près du quart de la population totale des Indiens inscrits (23 p. 100) se trouvait en Ontario, ce qui représente la proportion la plus importante de toutes les régions.

& En revanche, à peine plus de 1 p. 100 d'Indiens inscrits vivait au Yukon.

Figure 1.5 Population des Indiens inscrits par région en 1980, 1985, 1990, 1995 et 2000



Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1980 à 2000.

1.5 Population par région (suite)

Tableau 1.5 Population des Indiens inscrits, par région, de 1980 à 2000

		Région									
Année		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1980	Nbre	11 879	32 125	70 206	47 333	48 304	38 339	57 296	3 353	7 903	316 738
	%	3,8	10,1	22,2	14,9	15,3	12,1	18,1	1,1	2,5	100
1985	Nbre	14 106	35 329	79 389	54 286	56 761	45 270	62 848	3 724	8 528	360 241
	%	3,9	9,8	22,0	15,1	15,8	12,6	17,4	1,0	2,4	100
1990	Nbre	19 319	48 551	112 826	72 238	75 441	60 303	83 894	6 227	11 378	490 177
	%	3,9	9,9	23,0	14,7	15,4	12,3	17,1	1,3	2,3	100
1991	Nbre	19 935	50 728	117 152	76 793	78 573	63 169	87 135	6 450	11 856	511 791
	%	3,9	9,9	22,9	15,0	15,4	12,3	17,0	1,3	2,3	100
1992	Nbre	20 684	52 562	121 867	80 845	81 700	66 065	90 769	6 628	12 341	533 461
	%	3,9	9,9	22,8	15,2	15,3	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1993	Nbre	21 524	54 273	125 743	84 020	85 413	68 639	94 006	6 807	12 891	553 316
	%	3,9	9,8	22,7	15,2	15,5	12,4	17,0	1,2	2,3	100
1994	Nbre	22 380	55 848	130 149	88 161	88 857	71 297	96 808	6 948	13 209	573 657
	%	3,9	9,7	22,7	15,4	15,5	12,4	16,9	1,2	2,3	100
1995	Nbre	23 225	57 223	134 160	91 565	92 325	74 123	99 720	7 088	13 621	593 050
	%	3,9	9,7	22,6	15,4	15,6	12,5	16,8	1,2	2,3	100
1996	Nbre	23 959	58 640	138 518	95 113	94 953	76 419	102 075	7 199	13 998	610 874
	%	3,9	9,6	22,7	15,6	15,5	12,5	16,7	1,2	2,3	100
1997	Nbre	24 610	59 881	142 408	98 197	97 776	78 495	104 411	7 330	14 327	627 435
	%	3,9	9,5	22,7	15,7	15,6	12,5	16,6	1,2	2,3	100
1998	Nbre	25 186	61 026	146 113	100 527	100 719	80 390	106 370	7 433	14 650	642 414
	%	3,9	9,5	22,7	15,6	15,7	12,5	16,6	1,2	2,3	100
1999	Nbre	25 835	62 291	150 236	104 099	103 414	82 699	108 723	7 531	15 062	659 890
	%	3,9	9,4	22,8	15,8	15,7	12,5	16,5	1,1	2,3	100
2000	Nbre	26 397	63 315	153 946	107 146	106 111	85 373	110 529	7 633	15 049	675 499
	%	3,9	9,4	22,8	15,9	15,7	12,6	16,4	1,1	2,2	100

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1980 à 2000.

1.6 Population vivant dans les réserves par région

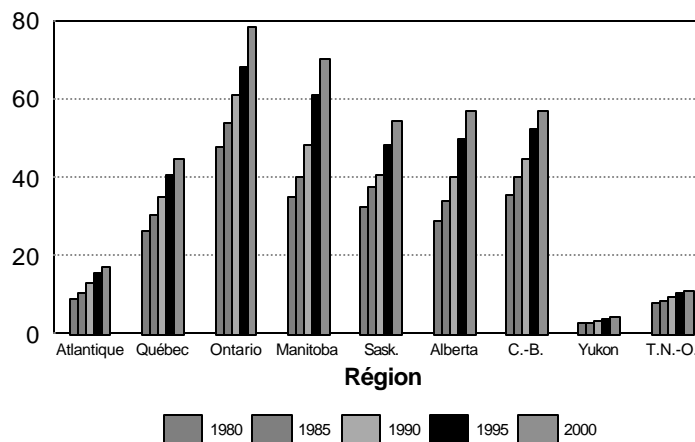
Faits saillants

& En 2000, par région, le nombre d'Indiens inscrits vivant dans les réserves allait d'un minimum de 3 872 au Yukon, à un maximum de 78 346 en Ontario.

& Les plus importants gains régionaux de la population dans les réserves, entre 1980 et 2000, ont été observés au Manitoba, dans la région de l'Atlantique et en Alberta.

Figure 1.6 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par région en 1980, 1985, 1990, 1995 et 2000

En milliers



Notes : La catégorie « Dans les réserves » inclut les terres de la Couronne et les établissements indiens. Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1980 à 2000.

1.6 Population vivant dans les réserves par région (suite)

Tableau 1.6 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves par région de 1980 à 2000

Région

Année	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada	
1980	Nbre	8 829	26 145	47 695	34 644	32 327	28 882	35 126	2 489	7 521	223 658
	%	74,3	81,4	67,9	73,2	66,9	75,3	61,3	74,2	95,2	70,6
1985	Nbre	10 040	30 108	53 802	39 826	37 254	33 860	39 980	2 784	8 042	255 696
	%	71,2	85,2	67,8	73,4	65,6	74,8	63,6	74,8	94,3	71,0
1990	Nbre	12 974	34 744	60 773	47 948	40 515	40 012	44 355	2 871	9 012	293 204
	%	67,2	71,6	53,9	66,4	53,7	66,4	52,9	46,1	79,2	59,8
1991	Nbre	13 633	35 953	61 882	51 017	42 379	41 565	46 093	2 940	9 297	304 759
	%	68,4	70,9	52,8	66,4	53,9	65,8	52,9	45,6	78,4	59,5
1992	Nbre	14 039	37 215	63 422	53 239	43 429	43 254	48 409	3 120	9 536	315 663
	%	67,9	70,8	52,0	65,9	53,2	65,5	53,3	47,1	77,3	59,2
1993	Nbre	14 476	38 303	64 787	55 617	45 052	44 981	50 090	3 374	9 764	326 444
	%	67,3	70,6	51,5	66,2	52,7	65,5	53,3	49,6	75,7	59,0
1994	Nbre	14 917	39 398	66 221	58 366	46 598	46 737	50 825	3 676	9 905	336 643
	%	66,7	70,5	50,9	66,2	52,4	65,6	52,5	52,9	75,0	58,7
1995	Nbre	15 328	40 582	67 825	60 856	48 053	49 458	52 072	3 712	10 033	347 919
	%	66,0	70,9	50,6	66,5	52,0	66,7	52,2	52,4	73,7	58,7
1996	Nbre	15 732	41 487	70 434	60 694	49 176	50 818	52 046	3 742	10 240	354 369
	%	65,7	70,7	50,8	63,8	51,8	66,5	51,0	52,0	73,2	58,0
1997	Nbre	16 096	41 703	72 583	64 039	50 447	52 115	54 593	3 775	10 455	365 806
	%	65,4	69,6	51,0	65,2	51,6	66,4	52,3	51,5	73,0	58,3
1998	Nbre	16 467	42 935	74 790	66 081	51 829	53 377	55 808	3 799	10 641	375 727
	%	65,4	70,4	51,2	65,7	51,5	66,4	52,5	51,1	72,6	58,5
1999	Nbre	16 746	43 874	76 296	68 736	52 879	54 788	56 713	3 838	10 908	384 778
	%	64,8	70,4	50,8	66,0	51,1	66,2	52,2	51,0	72,4	58,3
2000	Nbre	17 075	44 274	78 346	70 094	54 093	56 545	56 801	3 872	10 893	391 993
	%	64,7	69,9	50,9	65,4	51,0	66,2	51,4	50,7	72,4	58,0

Notes: La catégorie « Dans les réserves » inclut les terres de la Couronne et les établissements indiens.
Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1980 à 2000.

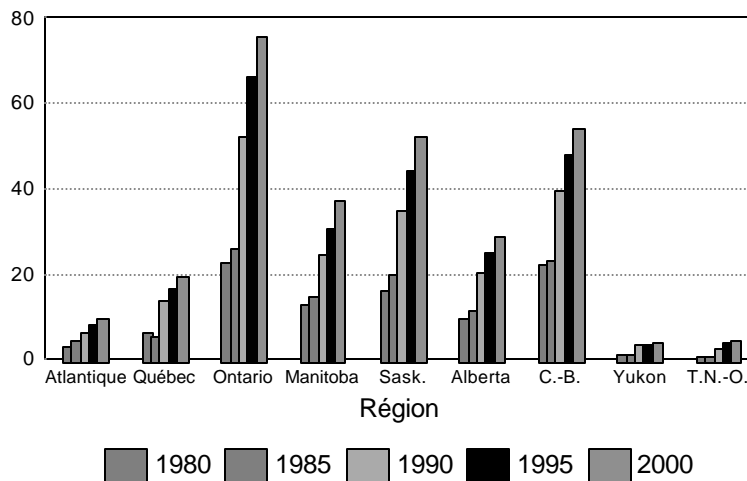
1.7 Population vivant hors réserve par région

Faits saillants

- & La population hors réserve a crû de façon constante, passant de 93 080 à 283 506 personnes entre 1980 et 2000.
- & Le nombre d'Indiens inscrits qui vivent hors réserve a augmenté dans toutes les régions. C'est en Ontario que la croissance a été la plus marquée dans les régions situées au sud du 60^e parallèle, entre 1980 et 2000. Inversement, pour la même période, la Colombie-Britannique affiche le taux le plus bas.

Figure 1.7 Population des Indiens inscrits vivant hors réserve par région en 1980, 1985, 1990, 1995 et 2000

En milliers



Note : Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1980 à 2000.

1.7 Population vivant hors réserve par région (suite)

Tableau 1.7 Population des Indiens inscrits vivant hors réserve par région de 1980 à 2000

		Région									
Année		Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1980	Nbre	3 050	5 980	22 511	12 689	15 977	9 457	22 170	864	382	93 080
	%	25,7	18,6	32,1	26,8	33,1	24,7	38,7	25,8	4,8	29,4
1985	Nbre	4 066	5 221	25 587	14 460	19 507	11 410	22 868	940	486	104 545
	%	28,8	14,8	32,2	26,6	34,4	25,2	36,4	25,2	5,7	29,0
1990	Nbre	6 345	13 807	52 053	24 290	34 926	20 291	39 539	3 356	2 367	196 974
	%	32,8	28,4	46,1	33,6	46,3	33,6	47,1	53,9	20,8	40,2
1991	Nbre	6 302	14 775	55 270	25 776	36 194	21 604	41 042	3 510	2 559	207 032
	%	31,6	29,1	47,2	33,6	46,1	34,2	47,1	54,4	21,6	40,5
1992	Nbre	6 645	15 347	58 445	27 606	38 271	22 811	42 360	3 508	2 805	217 798
	%	32,1	29,2	48,0	34,1	46,8	34,5	46,7	52,9	22,7	40,8
1993	Nbre	7 048	15 970	60 956	28 403	40 361	23 658	43 916	3 433	3 127	226 872
	%	32,7	29,4	48,5	33,8	47,3	34,5	46,7	50,4	24,3	41,0
1994	Nbre	7 463	16 450	63 928	29 795	42 259	24 560	45 983	3 272	3 304	237 014
	%	33,3	29,5	49,1	33,8	47,6	34,4	47,5	47,1	25,0	41,3
1995	Nbre	7 897	16 641	66 335	30 709	44 272	24 665	47 648	3 376	3 588	245 131
	%	34,0	29,1	49,4	33,5	48,0	33,3	47,8	47,6	26,3	41,3
1996	Nbre	8 227	17 153	68 084	34 419	45 777	25 601	50 029	3 457	3 758	256 505
	%	34,3	29,3	49,2	36,2	48,2	33,5	49,0	48,0	26,8	42,0
1997	Nbre	8 514	18 178	69 825	34 158	47 329	26 380	49 818	3 555	3 872	261 629
	%	34,6	30,4	49,0	34,8	48,4	33,6	47,7	48,5	27,0	41,7
1998	Nbre	8 719	18 091	71 323	34 446	48 890	27 013	50 562	3 634	4 009	266 687
	%	34,6	29,6	48,8	34,3	48,5	33,6	47,5	48,9	27,4	41,5
1999	Nbre	9 089	18 417	73 940	35 363	50 535	27 911	52 010	3 693	4 154	275 112
	%	35,2	29,6	49,2	34,0	48,9	33,8	47,8	49,0	27,6	41,7
2000	Nbre	9 322	19 041	75 600	37 052	52 018	28 828	53 728	3 761	4 156	283 506
	%	35,3	30,1	49,1	34,6	49,0	33,8	48,6	49,3	27,6	42,0

Note : Tous les pourcentages sont basés sur les totaux par région figurant dans le tableau 1.5.

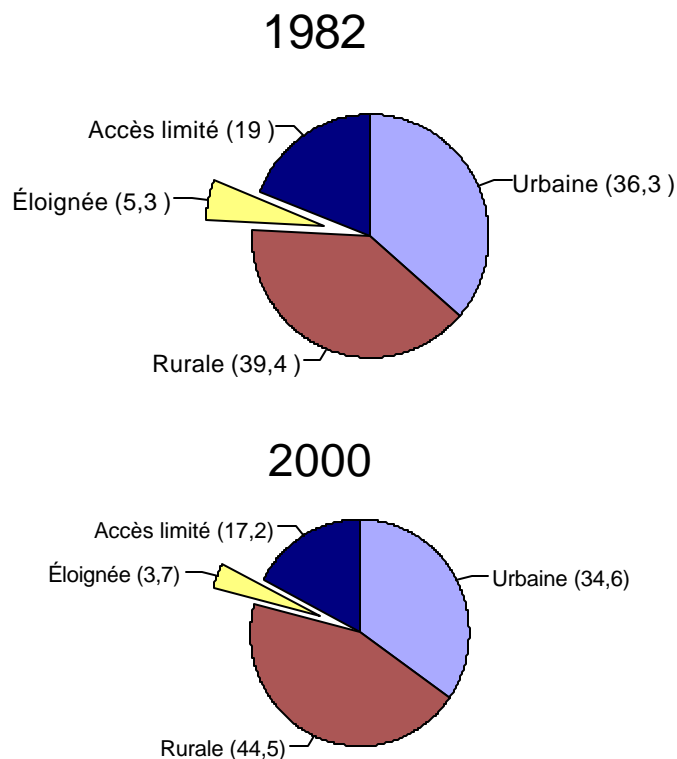
Source : MAINC, Registre des Indiens, de 1980 à 2000.

1.8 Population vivant dans les réserves, par zone géographique

Faits saillants

- & La proportion d'Indiens inscrits vivant dans les réserves en zone rurale est passée de 39 p. 100 à 45 p. 100 entre 1982 et 2000.
- & En 2000, plus du tiers des Indiens inscrits dans les réserves (35 p. 100) vivaient dans des zones urbaines définies par le MAINC, tandis que près d'un cinquième (17 p. 100) habitaient des zones à accès limité dans lesquelles il n'existe pas à longueur d'année d'accès routier à un centre de services.

Figure 1.8 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves^{1,2}, par zone géographique³, de 1982 et 2000



- Notes :
1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
 2. Le total pour le Canada s'entend sans les bandes Crie et Naskapi du Québec, qui sont gérées selon l'entente de la Baie James de 1982 à 1999. De plus, les totaux excluent la population nationale de la liste générale.
 3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2000.
 MAINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.
 MAINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 2000.

1.8 Population vivant dans les réserves, par zone géographique (suite)

Tableau 1.8 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves^{1,2}, par zone géographique³, de 1982 à 2000

Zone géographique³ du MAINC

Année	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total ²	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1982	85 474	36,3	92 949	39,4	12 548	5,3	44 654	19,0	235 625	100
1988	99 819	36,5	107 269	39,2	15 043	5,5	51 624	18,8	273 755	100
1990	108 457	37,0	113 948	38,9	15 863	5,4	54 927	18,7	293 195	100
1991	112 188	36,8	118 970	39,0	16 629	5,5	56 971	18,7	304 758	100
1992	109 951	36,0	134 695	44,0	5 448	1,8	55 615	18,2	305 709	100
1993	112 881	35,7	140 417	44,4	5 703	1,8	57 206	18,1	316 207	100
1994	116 862	35,8	144 944	44,5	5 798	1,8	58 484	17,9	326 088	100
1995	120 818	35,8	149 854	44,5	5 943	1,8	60 431	17,9	337 046	100
1996	123 922	36,1	151 679	44,2	6 016	1,8	61 586	17,9	343 203	100
1997	127 223	35,9	157 219	44,4	6 241	1,7	63 673	18,0	354 356	100
1998	132 408	36,4	161 683	44,4	6 359	1,7	63 509	17,5	363 959	100
1999	133 159	35,7	165 681	44,4	6 608	1,8	67 335	18,1	372 783	100
2000	135 701	34,6	174 566	44,5	14 541	3,7	67 179	17,2	391 987	100

- Notes :
1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
 2. Le total pour le Canada s'entend sans les bandes Crie et Naskapi du Québec, qui sont gérées selon l'entente de la Baie James de 1982 à 1999. De plus, les totaux excluent la population nationale de la liste générale.
 3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2000.

MAINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.

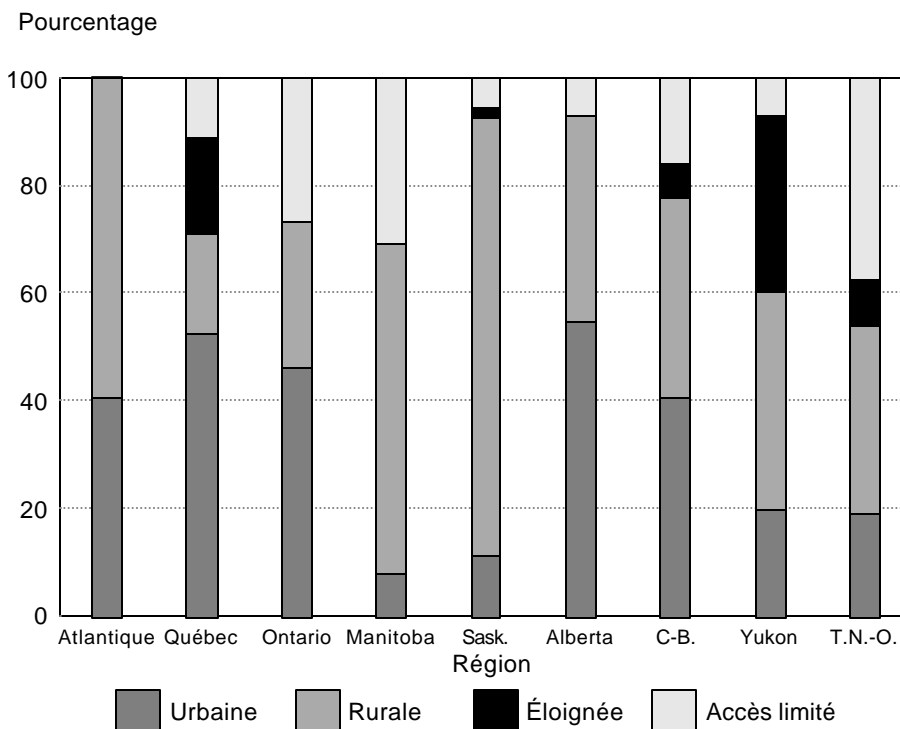
MAINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 2000.

1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région

Faits saillants

- & Les quatre cinquièmes des Indiens inscrits vivant dans les réserves (79 p. 100) habitaient dans des zones urbaines ou rurales en 2000.
- & En 2000, tous les Indiens inscrits (100 p. 100) vivant dans les réserves de la région de l'Atlantique habitaient des zones urbaines ou rurales; tout comme plus de 90 p. 100 des Indiens résidant en Alberta et en Saskatchewan.

Figure 1.9 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves^{1,2}, par zone géographique³ et par région, en 2000



- Notes :
1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.
 2. Inclus les bandes Crie et Naskapi du Québec et exclus la population nationale de la liste générale.
 3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2000.
 MAINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.
 MAINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 2000.

1.9 Population vivant dans les réserves, par zone géographique et par région (suite)

Tableau 1.9 Population des Indiens inscrits vivant dans les réserves^{1,2}, par région et par zone géographique³, en 2000

Zone géographique³ du MAINC

Région	Urbaine		Rurale		Éloignée		Accès limité		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Atlantique	6 941	40,7	10 134	59,3	0	0,0	0	0,0	17 075	100
Québec ²	23 340	52,7	8 299	18,8	7 852	17,7	4 782	10,8	44 273	100
Ontario	36 376	46,4	20 962	26,8	88	0,1	20 915	26,7	78 341	100
Manitoba	5 667	8,1	43 070	61,4	0	0,0	21 357	30,5	70 094	100
Sask.	6 163	11,4	44 079	81,5	886	1,6	2 965	5,5	54 093	100
Alberta	31 103	55,0	21 495	38,0	0	0,0	3 947	7,0	56 545	100
C-B.	23 224	40,9	21 143	37,2	3 522	6,2	8 912	15,7	56 801	100
Yukon	783	20,2	1 560	40,3	1 259	32,5	270	7,0	3 872	100
T.N.-O.	2 104	19,3	3 824	35,1	934	8,6	4 031	37,0	10 893	100
Canada	135 701	34,6	174 566	44,5	14 541	3,7	67 179	17,2	391 987	100

Notes : 1. La population vivant dans les réserves comprend les personnes habitant les terres de la Couronne et les établissements indiens.

2. Inclus les bandes Crie et Naskapi du Québec et exclus la population nationale de la liste générale.

3. Voir au lexique la définition du terme « zone géographique ».

Sources : MAINC, Registre des Indiens, de 1982 à 2000.

MAINC, Classification et catégorisation économiques des bandes indiennes par zone, de 1982 à 1991.

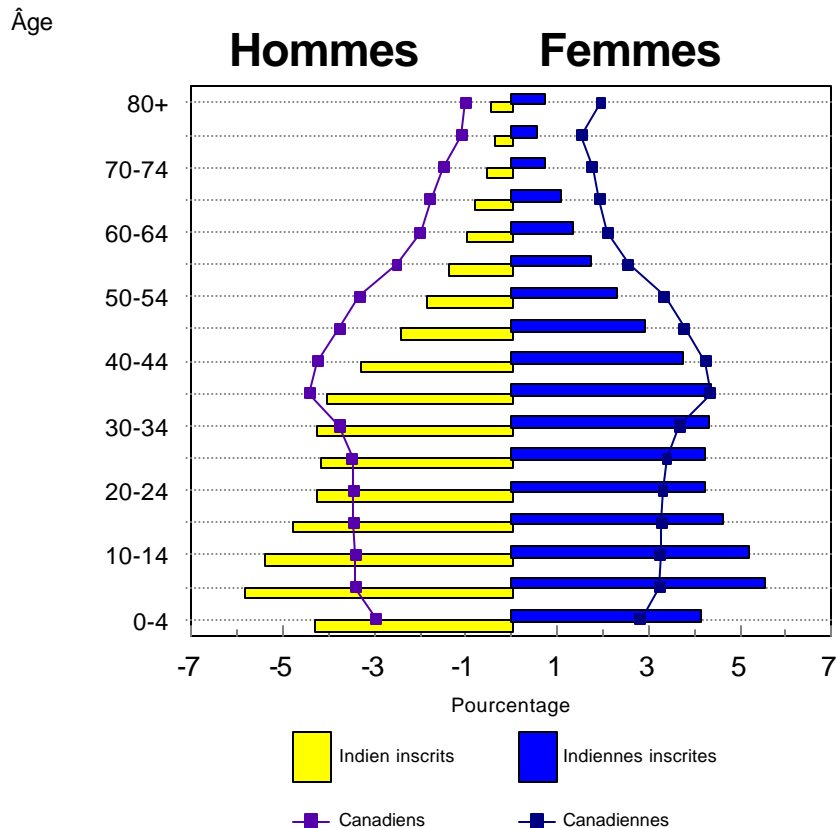
MAINC, Direction du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, Manuel de la classification des bandes, 1987 à 2000.

1.10 Répartition de la population par âge et par sexe

Faits saillants

- & En 2000, près de la moitié de la population des Indiens inscrits (48 p. 100) avait moins de 25 ans. Pour l'ensemble du Canada, 33 p. 100 de la population entrerait dans la cohorte des moins de 25 ans.
- & Seulement 5 p. 100 de la population des Indiens inscrits avait 65 ans ou plus en 2000, contre 13 p. 100 de la population canadienne totale.

Figure 1.10 Répartition de la population par âge et par sexe, selon le Registre des Indiens^{1,3} et les estimations postcensitaires² de 2000



- Notes :
1. Il s'agit de la population inscrite au Registre des Indiens au 31 décembre 2000. Les données n'ont pas été rajustées en fonction des naissances déclarées tardivement. Par conséquent, les jeunes (particulièrement les enfants de 0 à 4 ans) sont sous-représentés; les chiffres réels seraient plus considérables.
 2. La catégorie «Tous les Canadiens » comprend la population des Indiens inscrits. Les chiffres sont ceux des estimations postcensitaires mises à jour au 1er juillet 2000.
 3. La population des Indiens inscrits ne totalise pas 675 499 à cause de 2 personnes dont l'âge est inconnu.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, 2000.
 Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 2000, n° de catalogue 91-213-XPB, mars 2000.

1.10 Répartition de la population par âge et par sexe (suite)

Tableau 1.10 Répartition de la population par âge et par sexe, selon le Registre des Indiens^{1,3} et les estimations postcensitaires² de 2000

Âge	Indiennes inscrites				Population canadiennes			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
0 - 4	28 965	4,3	27 645	4,1	911 028	3,0	866 302	2,8
5 - 9	39 085	5,8	37 185	5,5	1 048 247	3,4	996 171	3,2
10 - 14	36 595	5,4	34 851	5,1	1 051 525	3,4	997 615	3,2
15 - 19	32 217	4,8	30 801	4,6	1 063 983	3,5	1 007 631	3,3
20 - 24	28 647	4,2	28 134	4,2	1 063 620	3,4	1 017 566	3,3
25 - 29	28 243	4,2	28 367	4,2	1 067 870	3,5	1 041 900	3,4
30 - 34	28 628	4,2	28 844	4,3	1 154 071	3,7	1 129 095	3,7
35 - 39	27 133	4,0	29 105	4,3	1 359 796	4,4	1 335 765	4,3
40 - 44	22 153	3,3	25 045	3,7	1 306 705	4,2	1 304 538	4,2
45 - 49	16 367	2,4	19 328	2,9	1 157 288	3,8	1 162 560	3,8
50 - 54	12 458	1,8	15 188	2,2	1 019 061	3,3	1 026 032	3,3
55 - 59	9 251	1,4	11 329	1,7	769 591	2,5	785 657	2,6
60 - 64	6 684	1,0	8 888	1,3	614 659	2,0	641 914	2,1
65 - 69	5 288	0,8	6 885	1,0	546 454	1,8	590 435	1,9
70 - 74	3 662	0,5	4 762	0,7	454 269	1,5	544 008	1,8
75 - 79	2 367	0,4	3 474	0,5	333 670	1,1	470 694	1,5
80 +	3 140	0,5	4 783	0,7	311 072	1,0	599 295	2,0
Sous-total	330 883	49,0	344 614	51,0	15 232 909	49,5	15 517 178	50,5
Total	675 497				30 750 087			

- Notes :
1. Il s'agit de la population inscrite au Registre des Indiens au 31 décembre 2000. Les données n'ont pas été rajustées en fonction des naissances déclarées tardivement. Par conséquent, les jeunes (particulièrement les enfants de 0 à 4 ans) sont sous-représentés; les chiffres réels seraient plus considérables.
 2. La catégorie «Tous les Canadiens » comprend la population des Indiens inscrits. Les chiffres sont ceux des estimations postcensitaires mises à jour au 1er juillet 2000.
 3. La population des Indiens inscrits ne totalise pas 675 499 à cause de 2 personnes dont l'âge est inconnu.

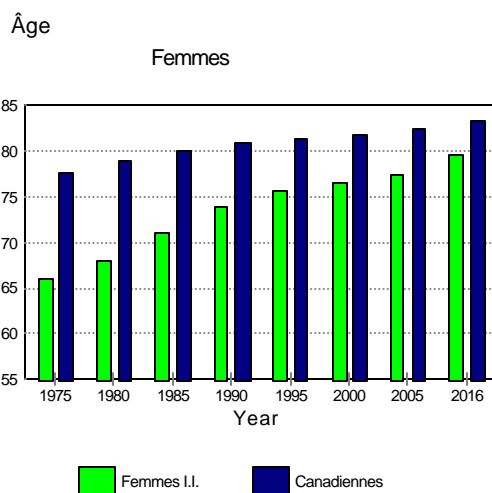
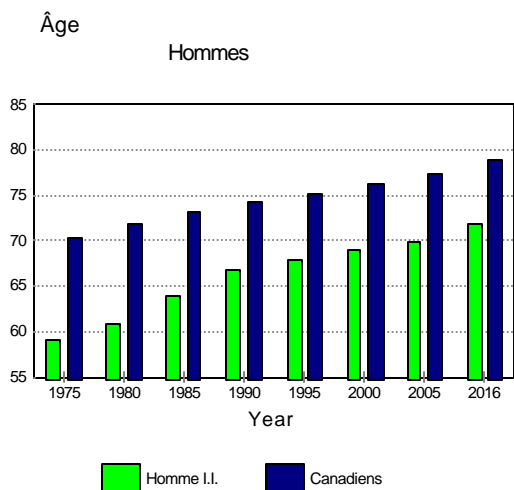
Sources : MAINC, Registre des Indiens, 2000.
Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles 2000, n° de catalogue 91-213-XPB, mars 2000.

SECTION 2

SANTÉ

2.1 Espérance de vie

Figure 2.1 Espérance de vie à la naissance, par sexe, population des Indiens inscrits et population canadienne, Canada, de 1975 à 2016 (révisé)



Faits saillants

- & L'écart entre l'espérance de vie à la naissance des Indiens inscrits et de l'ensemble de la population canadienne continue de se résorber.
- & En dépit de l'augmentation de l'espérance de vie, l'écart entre les Indiens inscrits et la population canadienne en général était de 6,3 ans en 2000.
- & L'écart d'espérance de vie entre les Indiens inscrits et les Indiennes inscrites en 1975 était de 6,7 ans. en faveur des femmes et s'est accru à 7,7 ans en 2000.

Sources:

MAINC, Projections de la population indienne inscrite, de 1998 à 2008, 1999.

Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000-2026, Statistique Canada, 2001.

Révisé: Les données ont été révisées.

2.1 Espérance de vie (suite)

Faits saillants

& Entre 1975 et 2016, on s'attend à une augmentation de l'espérance de vie des Indiens inscrits de 59,2 ans à 71,8 ans pour les hommes et de 65,9 ans à 79,5 ans pour les femmes.

& En 1975, l'écart entre la population des Indiens inscrits de sexe féminin et celle de l'ensemble des Canadiennes était de 11,7 ans. et, selon les projections, cet écart devrait diminuer pour atteindre 3,8 an en 2016.

& L'écart entre les hommes indiens inscrits et les autres Canadiens était de 11,1 en 1975 et devrait baisser à 7.0 ans en 2016.

Tableau 2.1 Espérance de vie à la naissance, par sexe, population des Indiens inscrits et population canadienne, Canada, de 1975 à 2016 (révisé)

Année	Hommes			Femmes		
	Indiens Inscrits	Ensemble des Canadiens	Écart	Indiens Inscrits	Ensemble des Canadiens	Écart
1975	59,2	70,3	11,1	65,9	77,6	11,7
1980	60,9	71,8	10,9	68,0	79,0	11,0
1985	63,9	73,1	9,2	71,0	80,0	9,0
1990	66,9	74,3	7,4	74,0	80,8	6,8
1995	68,0	75,2	7,2	75,7	81,4	5,7
2000	68,9	76,3	7,4	76,6	81,8	5,2
2005	69,8	77,3	7,5	77,5	82,4	4,9
2016	71,8	78,8	7,0	79,5	83,3	3,8

Révisé: Les données ont été révisées.

Sources: MAINC, Projections de la population indienne inscrite, de 1998 à 2008, 1999.
Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2000-2026, Statistique Canada, 2001.

2.2 Tuberculose

Figure 2.2 Taux national de déclaration de la tuberculose standardisé pour l'âge (par 100 000) dans les collectivités des Premières nations (1990-1999) et au Canada (1990-1997), avec les indices de mesure de la morbidité (IMM).¹ (nouveau)

Taux par 100 000 personnes

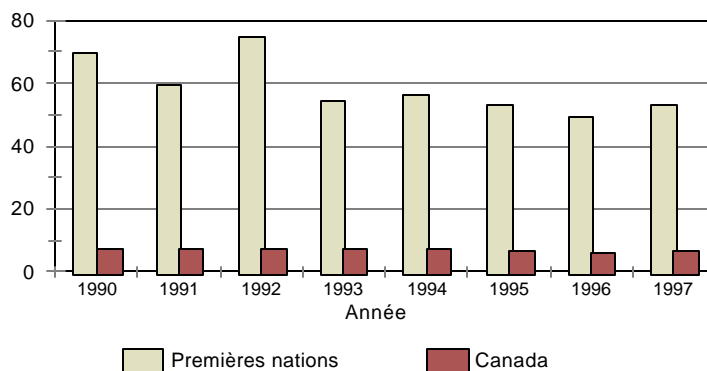


Tableau 2.2 Taux national de déclaration de la tuberculose standardisé pour l'âge (par 100 000) dans les collectivités des Premières nations (1990-1999) et au Canada (1990-1997), avec les indices de mesure de la morbidité (IMM).¹ (nouveau)

Année	Premières nations	Canada	IMM (%) ²
1990	69,4	7,2	960
1991	59,5	7,2	830
1992	74,8	7,4	1 010
1993	54,3	7,0	780
1994	56,3	7,1	790
1995	53,4	6,5	820
1996	49,0	6,3	780
1997	53,3	6,6	810
1998	41,6	n.d.	n.d.
1999	61,5	n.d.	n.d.

Fait saillant

- & En 1997, le taux de tuberculose dans les Premières nations était d'environ 8 fois plus élevé que celui du Canada.

Notes :

1. Tous les taux sont normalisés en fonction de la population canadienne de 1996; les chiffres du Québec sont exclus du calcul.
2. IMM = Taux des Premières nations / taux du Canada * 100; ex. si IMM = 200 %, le taux des Premières nations est deux fois plus élevé.

Source : Santé Canada, *La tuberculose dans les communautés des Premières nations*, 1999.

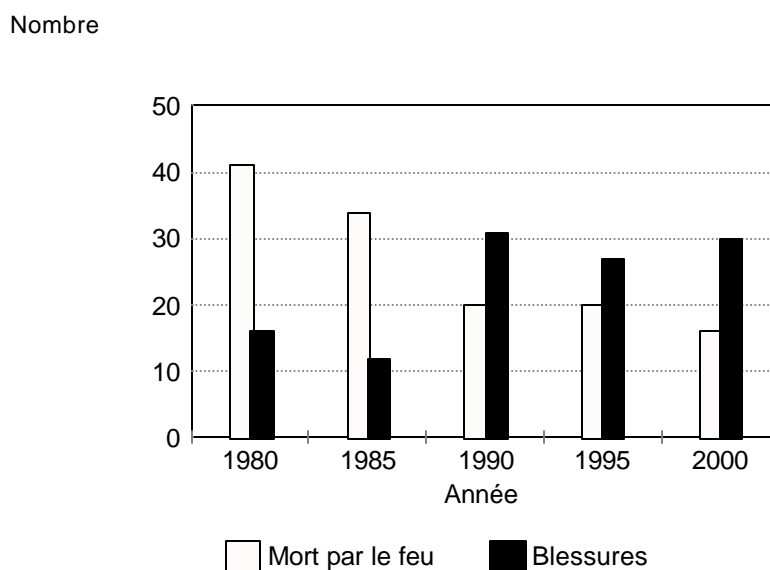
2.3 Morts et blessures par le feu

Faits saillants

& La moyenne des morts par le feu au cours des 21 dernières années est de 27 individus par comparaison à 16 en 2000.

& La moyenne des blessures par le feu au cours des 21 dernières années est de 23 individus par comparaison à 30 en 2000.

Figure 2.3 Morts et blessures déclarées par les Premières nations de 1979 à 2000 (nouveau)



Note : Ces statistiques sont tirées des rapports fournis par les Premières nations.

Source : Travaux publics et services gouvernementaux Canada, Services immobiliers pour le MAINC, administration principale, 2000.

2.3 Morts et blessures par le feu (suite)

Figure 2.3 Morts et blessures déclarées par les Premières nations de 1979 à 2000 (nouveau)

Année	Mort par le feu			Blessures		
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total
1979	25	9	34	15	5	20
1980	27	14	41	9	7	16
1981	17	8	25	7	3	10
1982	30	18	48	17	10	27
1983	22	16	38	13	2	15
1984	28	10	38	10	4	14
1985	28	6	34	8	4	12
1986	17	9	26	8	6	14
1987	13	10	23	18	1	19
1988	15	22	37	22	13	35
1989	15	4	19	17	7	24
1990	16	4	20	24	7	31
1991	14	6	20	11	4	15
1992	16	7	23	19	4	23
1993	18	19	37	11	9	20
1994	13	6	19	14	6	20
1995	13	7	20	22	5	27
1996	11	6	17	9	5	14
1997	16	9	25	38	7	45
1998	5	1	6	26	7	33
1999	15	12	27	27	11	35
2000	9	7	16	27	3	30

Note : Ces statistiques sont tirées des rapports fournis par les Premières nations.

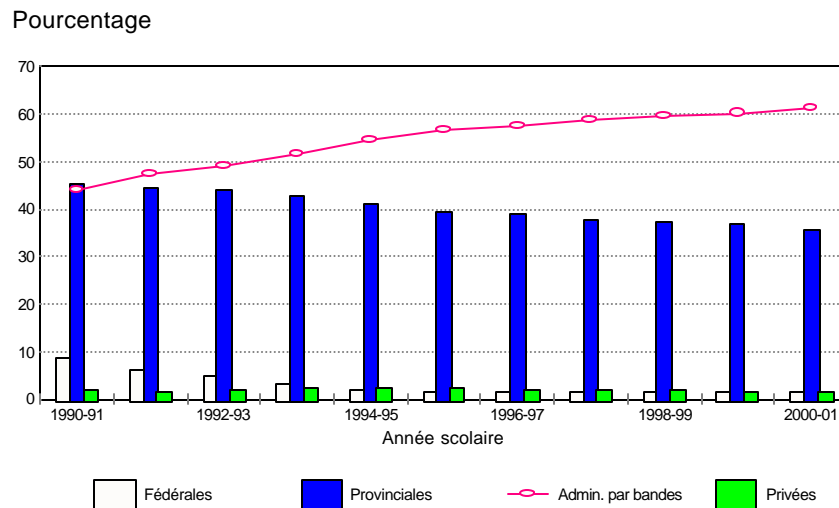
Source : Travaux publics et services gouvernementaux Canada, Services immobiliers pour le MAINC, administration principale, 2000.

SECTION 3

ÉDUCATION

3.1 Effectif par type d'école

Figure 3.1 Population des Indiens inscrits scolarisés vivant dans les réserves, par type d'école, Canada, de 1990-1991 à 2000-2001



Faits saillants

& La proportion d'enfants inscrits dans les écoles administrées par les bandes augmente, tandis que la proportion d'enfants inscrits dans les écoles provinciales, fédérales et privées diminuent.

& La proportion d'enfants inscrits dans les écoles administrées par les bandes a augmenté, passant de 44 p. 100, en 1990-1991, à 61 p. 100 en 2000-2001. La proportion d'enfants inscrits dans les écoles fédérales a diminué de 1 p. 100 en 2000-2001; elle était de 9 p. 100 en 1990-1991. En 2000-2001, il ne restait que 7 écoles fédérales.

- Notes :
1. La population des réserves comprend les personnes vivant dans des établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
 2. L'effectif scolaire total comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuits de la prématernelle à la 13^e année (lorsque celle-ci est offerte) vivant dans les réserves et/ou dans les collectivités.
 3. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut où l'enseignement élémentaire et secondaire est financé par les gouvernements territoriaux.
 4. À compter de 1992-1993, une estimation du nombre d'Indiens inscrits dans les écoles administrées par la bande est incluse pour le conseil tribal Nuu-Chah-Nulth en C.-B.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1990 à 2000.

3.1 Effectif par type d'école (suite)

Tableau 3.1 Population des Indiens inscrits scolarisés vivant dans les réserves, par type d'école, Canada, de 1990-1991 à 2000-2001

Année scolaire	Type d'école									
	Fédérale		Provinciale		Admin. par des bandes		Privée ⁴		Total ^{1,2,3}	
	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%	Nbre d'étudiants	%
1990-91	8 052	8,8	41 501	45,1	40 513	44,0	1 952	2,1	92 018	100
1991-92	6 180	6,4	43 092	44,6	45 665	47,3	1 657	1,7	96 594	100
1992-93	5 096	5,0	44 418	43,9	49 769	49,2	1 950	1,9	101 233	100
1993-94	3 453	3,3	44 331	42,6	53 747	51,6	2 548	2,5	104 079	100
1994-95	2 219	2,1	44 118	41,0	58 574	54,5	2 615	2,4	107 526	100
1995-96	1 794	1,6	43 787	39,4	63 000	56,7	2 534	2,3	111 115	100
1996-97	1 842	1,6	43 751	38,9	64 742	57,5	2 220	2,0	112 555	100
1997-98	1 773	1,5	43 943	37,8	68 250	58,7	2 340	2,0	116 306	100
1998-99	1 741	1,5	43 781	37,2	69 866	59,4	2 184	1,9	117 572	100
1999-00	1 708	1,4	43 775	36,7	71 823	60,2	2 064	1,7	119 370	100
2000-01	1 642	1,4	42 717	35,6	73 425	61,3	2 016	1,7	119 800	100

Fait saillant

& La proportion des étudiants des écoles provinciales et privées accuse un recul puisqu'elle est passée de 47 p. 100 en 1990-1991 à 37 p. 100 en 2000-2001.

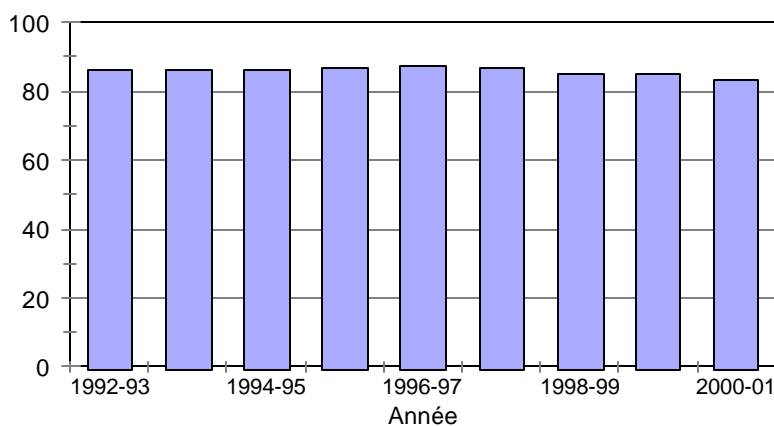
- Notes :
1. La population des réserves comprend les personnes vivant dans des établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
 2. L'effectif scolaire total comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuits de la prématernelle à la 13^e année (lorsque celle-ci est offerte) vivant dans les réserves et/ou dans les collectivités.
 3. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut où l'enseignement élémentaire et secondaire est financé par les gouvernements territoriaux.
 4. À compter de 1992-1993, une estimation du nombre d'Indiens inscrits dans les écoles administrées par la bande est incluse pour le conseil tribal Nuu-Chah-Nulth en C.-B.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1990 à 2000.

3.2 Effectif scolaire dans les réserves, de 6 à 16 ans

Figure 3.2 Taux d'inscription de la population des Indiens inscrits de 6 à 16 ans vivant dans les réserves, Canada, de 1992-1993 à 2000-2001 (révisé)

Taux



Fait saillant

& Le taux d'inscription des Indiens inscrits vivant dans les réserves et qui fréquentaient l'école maternelle, élémentaire ou secondaire est demeuré relativement constant.

Révisé: Les données ont été révisées.

- Notes :
1. La catégorie « dans les réserves » comprend les établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
 2. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut, où l'enseignement à la prématernelle et dans les écoles élémentaires et secondaires est financé par les gouvernements territoriaux.
 3. Sans compter les membres du Conseil tribal de Nuu-Chah-Nulth, la bande de Miawpukek, la bande indienne de Sechelt, les Cris et les Naskapis de la baie James, au Québec.
 4. Nous avons employé le groupe des 6 à 16 ans afin que les chiffres correspondent aux chiffres déclarés pour tous les Canadiens. Auparavant, c'est le groupe des 4 à 18 ans qui était utilisé.
 5. Les taux d'inscription sont calculés en divisant les données sur les inscriptions par le chiffre de population et en multipliant le résultat par 100. Veuillez remarquer une limitation du Registre des Indiens, soit le fait que la résidence est inscrite par faits dirigés par les événements et peut ne pas être à jour. Cette limitation devrait être gardée à l'esprit du fait qu'elle entraîne vraisemblablement une diminution du taux d'inscription.

Sources : MAINC, Registre des Indiens, 1992 à 2000.

MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1992 à 2000.

3.2 Effectif scolaire dans les réserves, de 6 à 16 ans (suite)

Tableau 3.2 Taux d'inscription des Indiens inscrits de 6 à 16 ans vivant dans les réserves, Canada, de 1992-1993 à 2000-2001 (révisé)

Année	Population d'Indiens inscrits dans les réserve 6-16 ans ^{1,2,3,4}	Effectif d'Indiens inscrits dans les réserves 6-16 ans ^{1,2,3,4}	Taux d'inscription ⁵
1992-93	72 155	62 320	86,4
1993-94	74 903	64 433	86,0
1994-95	77 616	66 902	86,2
1995-96	80 764	70 224	86,9
1996-97	82 759	72 352	87,4
1997-98	86 280	74 617	86,5
1998-99	89 557	76 262	85,2
1999-00	92 213	78 178	84,8
2000-01	94 263	78 647	83,4

Révisé : Les données ont été révisées.

- Notes :
1. La catégorie « dans les réserves » comprend les établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
 2. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut, où l'enseignement à la prématernelle et dans les écoles élémentaires et secondaires est financé par les gouvernements territoriaux.
 3. Sans compter les membres du Conseil tribal de Nuu-Chah-Nulth, la bande de Miawpukek, la bande indienne de Sechelt, les Cris et les Naskapis de la baie James, au Québec.
 4. Nous avons employé le groupe des 6 à 16 ans afin que les chiffres correspondent aux chiffres déclarés pour tous les Canadiens. Auparavant, c'est le groupe des 4 à 18 ans qui était utilisé.
 5. Les taux d'inscription sont calculés en divisant les données sur les inscriptions par le chiffre de population et en multipliant le résultat par 100. Veuillez remarquer une limitation du Registre des Indiens, soit le fait que la résidence est inscrite par faits dirigés par les événements et peut ne pas être à jour. Cette limitation devrait être gardée à l'esprit du fait qu'elle entraîne vraisemblablement une diminution du taux d'inscription.

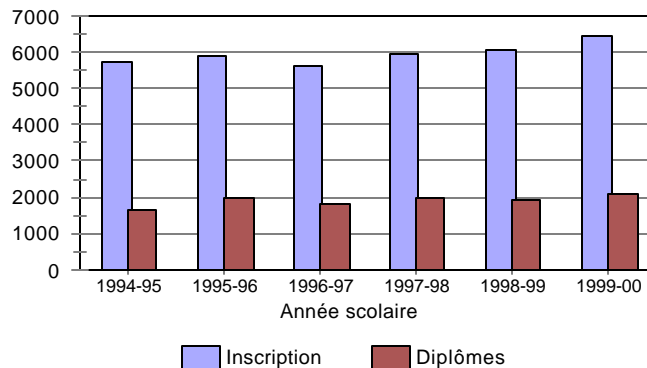
Sources : MAINC, Registre des Indiens, 1992 à 2000.

MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1992 à 2000.

3.3 Diplômés d'études secondaires

Figure 3.3 Population des réserves, élèves inscrits en 12^e et 13^e années diplômés, Canada, de 1994-1995 à 1999-2000 (nouveau)

Nombre



Fait saillant

& Le taux de réussite est demeuré relativement constant durant les 3 dernières années.

Tableau 3.3 Population des réserves, élèves inscrits en 12^e et 13^e années diplômés, Canada, de 1994-1995 à 1999-2000 (nouveau)

Année scolaire	Inscription ^{1,2,3,4}	Diplômés ⁵	Taux de réussite
1994-95	5 743	1 662	28,9
1995-96	5 909	2 001	33,9
1996-97	5 618	1 785	31,8
1997-98	5 948	1 975	33,2
1998-99	6 036	1 939	32,1
1999-00	6 464	2 072	32,1

- Notes:
1. La catégorie « dans les réserves » comprend les établissements indiens reconnus sur les terres de la Couronne.
 2. L'inscription totale comprend les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits et les Inuits vivant dans les réserves ou une collectivité et inscrits aux classes de 12^e et de 13^e années (s'il y a lieu).
 3. Sans compter les membres du Conseil tribal de Nuu-Chah-Nulth et les Cris et les Naskapi de la baie James au Québec.
 4. Ces chiffres excluent le Yukon, les T.N.-O. et le Nunavut, où l'enseignement à la prématernelle et dans les écoles élémentaires et secondaires est financé par les gouvernements territoriaux.
 5. Ne comprend que les élèves ayant obtenu un diplôme de 12^e ou de 13^e année.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1994 à 2000.

3.4 Écoles administrées par des bandes

Fait saillant

& Les bandes indiennes prennent davantage en charge la prestation de l'éducation aux enfants indiens dans les réserves. L'augmentation de 50 p. 100 du nombre d'écoles administrées par des bandes, qui est passé de 329 en 1991-1992 à 492 en 2000-2001, en témoigne.

Figure 3.4 Variation incrémentielle d'écoles administrées par des bandes (1991-1992 = année de référence)

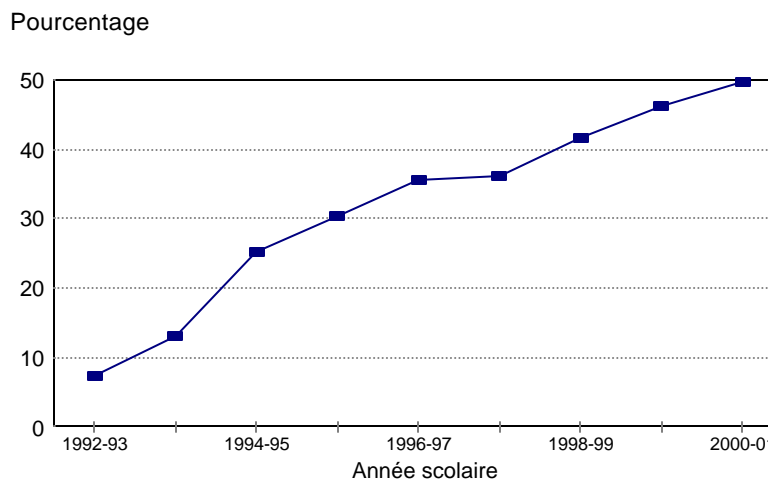


Tableau 3.4 Variation en pourcentage d'écoles administrées par des bandes, Canada, de 1991-1992 à 2000-2001

Année scolaire	Administrées par des bandes	Taux de variation
1991-92	329	-
1992-93	353	7,3
1993-94	372	5,4
1994-95	412	10,8
1995-96	429	4,1
1996-97	446	4,0
1997-98	448	0,4
1998-99	466	4,0
1999-00	481	3,2
2000-01	492	2,3

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, État nominatif, 1991 à 2000.

3.5 Espace réservé à l'éducation

Figure 3.5 Variation incrémentielle d'espace réservé à l'éducation dans les réserves (1991-1992 = année de référence)

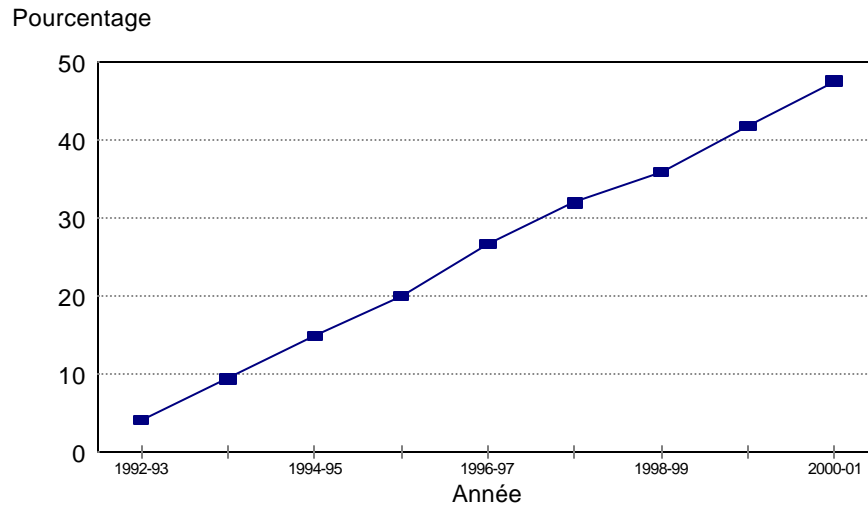


Tableau 3.5 Variation en pourcentage de l'espace réservé à l'éducation dans les réserves, au Canada, de 1991-1992 à 2000-2001

Exercice	Mètres carrés	Taux de variation
1991-92 ¹	617 789	-
1992-93	642 568	4,0
1993-94	675 689	5,2
1994-95 ²	709 310	5,0
1995-96	741 008	4,5
1996-97	782 264	5,6
1997-98	815 137	4,2
1998-99	839 494	3,0
1999-00	876 997	4,5
2000-01	911 841	4,0

Fait saillant

& En 2000-2001, l'espace alloué aux écoles représentait 911 841 m², soit une augmentation de 48 p. 100 par rapport aux 617 789 m² enregistrés en 1991-1992.

Notes :

1. Les données antérieures à 1991-1992 comprennent les écoles provinciales et privées dans les réserves. Celles-ci sont exclues des données pour l'année 1991-1992 et suivantes. Les données pour 1991-1992 excluent 90 m² de superficie pour des écoles au Yukon.

2. Les données pour 1994-1995 ont été révisées afin de faire apparaître les redressements faits dans le Système de gestion des biens immobiliers après la publication des rapports sommaires de 1995 sur les installations scolaires/accords sur l'intégration scolaire).

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des biens immobiliers, 1991 à 2001.

3.6 Effectif postsecondaire

Fait saillant

& Le nombre d'Indiens inscrits et d'Inuits qui suivent des cours postsecondaires a augmenté de 26 p. 100, passant de 21 300, en 1990-1991, à 26 800 en 2000-2001.

Figure 3.6 Indiens inscrits et Inuits fréquentant des établissements postsecondaires et financés par le MAINC, Canada, de 1990-1991 à 2000-2001

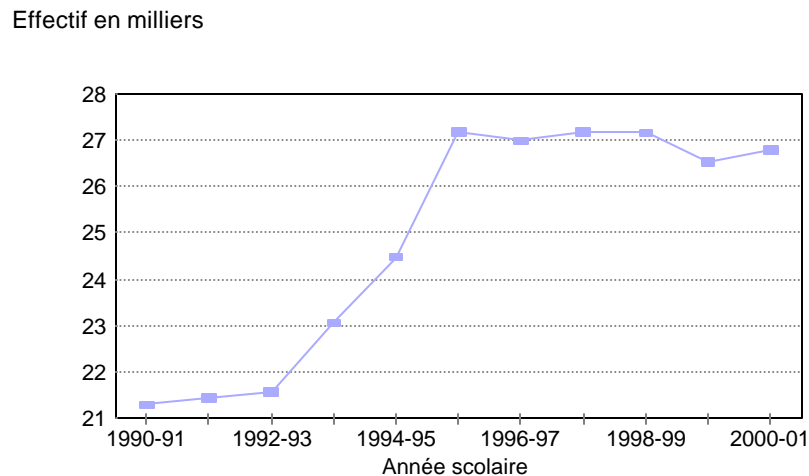


Tableau 3.6 Indiens inscrits et Inuits fréquentant des établissements postsecondaires et financés par le MAINC, Canada, de 1990-1991 à 2000-2001

Notes :

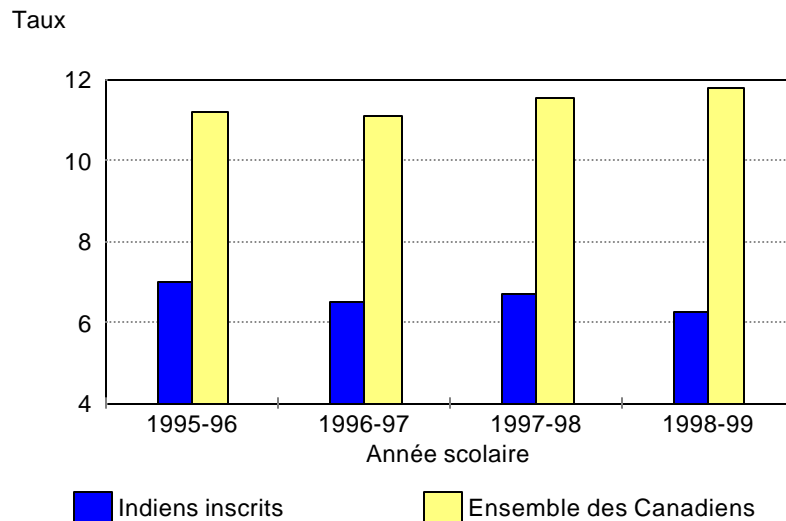
1. Nombre total d'Indiens inscrits et d'Inuits fréquentant des établissements postsecondaires et financés par le MAINC.
2. Cet effectif est une estimation qui comprend les nombres déclarés et non déclarés.

Source: MAINC, Direction générale de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, de 1990 à 2000.

Année scolaire	Effectif postsecondaire ¹
1990-91	21 300
1991-92	21 442
1992-93	21 566
1993-94	23 068
1994-95	24 482
1995-96	27 183
1996-97	26 987
1997-98	27 172
1998-99	27 157
1999-00	26 520
2000-01	26 800 ²

3.7 Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison

Figure 3.7 Taux de scolarisation postsecondaire temps plein, Population Indienne inscrite financée par le MAINC, par rapport à l'ensemble des Canadiens, Canada 1995-1996 à 1998-1999



Faits saillants

- & Le taux de scolarisation postsecondaire pour la population d'Indiens inscrits âgés de 17 à 34 ans s'est établi, en moyenne, à 6.6 p. 100 entre 1995-1996 et 1998-1999.
- & Sur la même période, le taux de scolarisation postsecondaire des Canadiens âgés de 17 à 34 ans s'est établi, en moyenne, à 11.4 p. 100.

- Notes:
1. Représente, à la date du relevé des données à l'automne, les inscriptions à plein temps dans les universités et les collèges communautaires. Le groupe d'âge des 17 à 34 ans a été choisi, car la plupart des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement postsecondaires se situent dans ce groupe. Cependant, les étudiants indiens ont tendance à être plus âgés que les autres Canadiens au moment de leur inscription.
 2. Données tirées du Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU) et du Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) de Statistique Canada.
 3. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne finance que les programmes préparatoires à l'entrée au collège et à l'université (PPECU) dans les T. N.-O. Les PPECU ne sont que des programmes préparatoires et ne sont pas admissibles à titre de programme d'études supérieures. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement territorial finance l'éducation postsecondaire pour les étudiants inuits et indiens.
 4. Des données approximatives ont été utilisées pour calculer la population étudiante des Indiens inscrits en raison d'un manque de rigueur dans la transmission des rapports.

Sources: MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire de 1995 à 1999.

MAINC, Registre des Indiens, 1995 à 1999.

1995-1999 Statistique Canada, Banque de données internes sur l'éducation.

1995-1999 Statistique Canada, CANSIM II, Matrice 6367 : population par année d'âge, groupes d'âges et le sexe, Canada.

3.7 Taux de scolarisation postsecondaire : comparaison (suite)

Tableau 3.7 Taux de scolarisation postsecondaire temps plein, Population Indienne inscrite financée par le MAINC, par rapport à l'ensemble des Canadiens, Canada 1995-1996 à 1999-2000

	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00
Indiens inscrits					
Taux de scolarisation âgés de 17 à 34 ans ^{1,3,4}	13 608	12 725	13 230	12 506	12 470
Population âgés de 17 à 34 ans	194 211	196 290	198 114	199 098	201 229
Taux de scolarisation	7,0	6,5	6,7	6,3	6,2
Ensemble des Canadiens					
Taux de scolarisation âgés de 17 à 34 ans ^{1,2}	900 785	884 123	912 200	921 068	n.d.
Population âgés de 17 à 34 ans	8 031 535	7 956 843	7 903 114	7 823 526	n.d.
Taux de scolarisation	11,2	11,1	11,5	11,8	n.d.

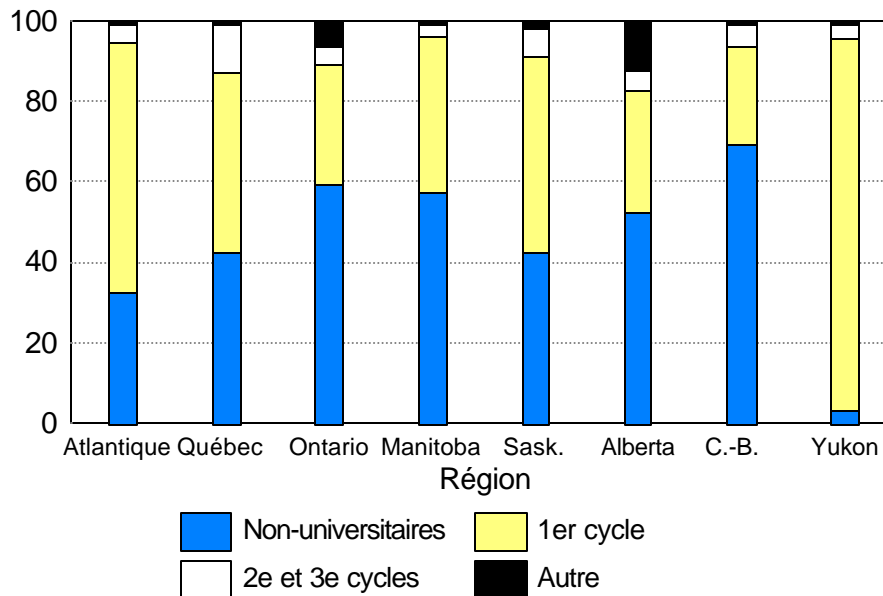
- Notes:
1. Représente, à la date du relevé des données à l'automne, les inscriptions à plein temps dans les universités et les collèges communautaires. Le groupe d'âge des 17 à 34 ans a été choisi, car la plupart des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement postsecondaires se situent dans ce groupe. Cependant, les étudiants indiens ont tendance à être plus âgés que les autres Canadiens au moment de leur inscription.
 2. Données tirées du Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU) et du Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) de Statistique Canada.
 3. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne finance que les programmes préparatoires à l'entrée au collège et à l'université (PPECU) dans les T. N.-O. Les PPECU ne sont que des programmes préparatoires et ne sont pas admissibles à titre de programme d'études supérieures. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement territorial finance l'éducation postsecondaire pour les étudiants inuits et indiens.
 4. Des données approximatives ont été utilisées pour calculer la population étudiante des Indiens inscrits en raison d'un manque de rigueur dans la transmission des rapports.

Sources: MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire de 1995 à 1999.
 MAINC, Registre des Indiens, 1995 à 1999.
 1995-1999 Statistique Canada, Banque de données internes sur l'éducation.
 1995-1999 Statistique Canada, [CANSIM II, Matrice 6367 : population par année d'âge, groupes d'âges et le sexe, Canada](#).

3.8 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires

Figure 3.8 Répartition des titulaires d'un diplôme d'études postsecondaire financés par le MAINC, par région, en 1999-2000

Pourcentage



- Notes:
1. La catégorie « **Non universitaires** » désigne des certificats ou des diplômes non universitaires. La catégorie « **1^{er} cycle universitaire** » comprend les baccalauréats, les premiers grades professionnels, etc. La catégorie « **2^e et 3^e cycles universitaires** » comprend les maîtrises, les doctorats, etc. Enfin la catégorie « **Autres** » représente les étudiants du Programme spécial, les auditeurs libres, ceux qui sont en cours de spécialisation et autres.
 2. Les chiffres ne comprennent pas toutes les bandes.
 3. Dans les Territoires du Nord-Ouest., le Ministère n'accorde d'aide financière que dans le cadre du programme d'entrée au collège et à l'université (PPECU). Le PPECU est un programme préparatoire qui ne donne pas droit à un diplôme d'études postsecondaires. Dans ces territoires, c'est le gouvernement territorial qui finance les étudiants inuits et indiens inscrits qui fréquentent un établissement postsecondaire.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, 1999-2000.

3.8 Titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires (suite)

Tableau 3.8 Répartition des titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires financés par le MAINC, par région, en 1999-2000

Région ²	Non-universitaires ¹	1er cycle ¹	2e et 3e cycles ¹	Autre ¹	Total
Atlantique	52	98	8	0	158
Québec	108	112	31	0	251
Ontario	777	388	53	81	1 299
Manitoba	292	198	17	0	507
Saskatchewan	218	247	36	7	508
Alberta	125	71	11	28	235
C.-B.	372	129	33	0	534
Yukon	1	24	1	0	26
Total ³	1 945	1 267	190	116	3 518

Fait saillant

& L'Ontario a le plus grand nombre de gradués en 1999-2000, représentant 37 p. 100 du nombre total de gradués.

- Notes:
1. La catégorie « **Non universitaires** » désigne des certificats ou des diplômes non universitaires. La catégorie « **1^{er} cycle universitaire** » comprend les baccalauréats, les premiers grades professionnels, etc. La catégorie « **2^e et 3^e cycles universitaires** » comprend les maîtrises, les doctorats, etc. Enfin la catégorie « **Autres** » représente les étudiants du Programme spécial, les auditeurs libres, ceux qui sont en cours de spécialisation et autres.
 2. Les chiffres ne comprennent pas toutes les bandes.
 3. Dans les Territoires du Nord-Ouest., le Ministère n'accorde d'aide financière que dans le cadre du programme d'entrée au collège et à l'université (PPECU). Le PPECU est un programme préparatoire qui ne donne pas droit à un diplôme d'études postsecondaires. Dans ces territoires, c'est le gouvernement territorial qui finance les étudiants inuits et indiens inscrits qui fréquentent un établissement postsecondaire.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Base de données sur l'éducation postsecondaire, 1999-2000.

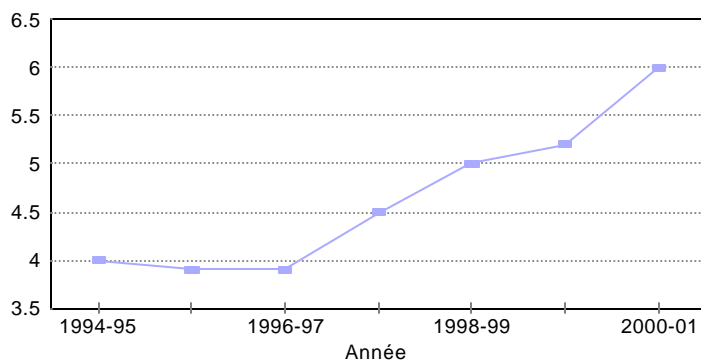
SECTION 4

CONDITIONS SOCIALES

4.1 Enfants placés¹

Figure 4.1 Variation en pourcentage du nombre d'enfants placés¹, Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, de 1994-1995 à 2000-2001 (révisé)

Pourcentage



Fait saillant

& En 1994-1995, le nombre d'enfants placés qui étaient des Indiens inscrits vivant dans les réserves était de 4 p. 100 comparativement à 6 p. 100 en 2000-2001.

Révisé: Le tableau ci-dessus a été modifié pour indiquer les enfants placés au 31 mars.

- Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « enfants placés ».
 2. Le nombre total d'enfants placés représente tous les enfants confiés aux soins d'organismes de soins à l'enfance et à la famille des Premières nations fonctionnels et ceux qui sont en développement, aux organismes provinciaux et aux centres de services sociaux (Québec et Ontario seulement).
 3. Les enfants placés comprennent ceux qui sont en famille d'accueil, ceux qui reçoivent des soins d'établissement et ceux qui sont en foyers de groupe.
 4. Les cas qui relèvent des approches préventives et non traditionnelles de services à l'enfance et à la famille ne sont pas comptabilisés.
 5. Les enfants indiens inscrits qui sont placés vivaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement avant la prestation des soins.
 6. Le nombre total de personnes de 0 à 18 ans est tiré du Registre des Indiens au 31 décembre et ne représente que les Premières nations signataires d'entente de services à l'enfance et à la famille.
 7. L'information ci-dessus peut comprendre des données estimatives ou incomplètes.
 8. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
 9. Sont exclues les Premières nations autonomes financées par d'autres instruments de financement.
 10. Enfants placés au 31 mars.

Sources : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Enfants placés (enfants de 18 ans et moins), 1994-2000.
 MAINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1994 à 2000.

4.1 Enfants placés¹ (suite)

Tableau 4.1 Nombre d'enfants placés¹, Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, 1994-1995 à 2000-2001 (révisé)

Exercice ¹⁰	Nombre total d'enfants placés ^{2,3,4,7,8,9}	Nombre d'enfants de 18 ans et moins dans les réserves ^{5,6}	Pourcentage d'enfants placés
1994-95	5 134	128 578	4,0
1995-96	5 299	135 704	3,9
1996-97	5 341	136 280	3,9
1997-98	6 220	139 564	4,5
1998-99	7 207	144 791	5,0
1999-00	7 762	148 664	5,2
2000-01	8 791	147 108	6,0

Révisé: Le tableau ci-dessus a été modifié pour indiquer les enfants placés au 31 mars.

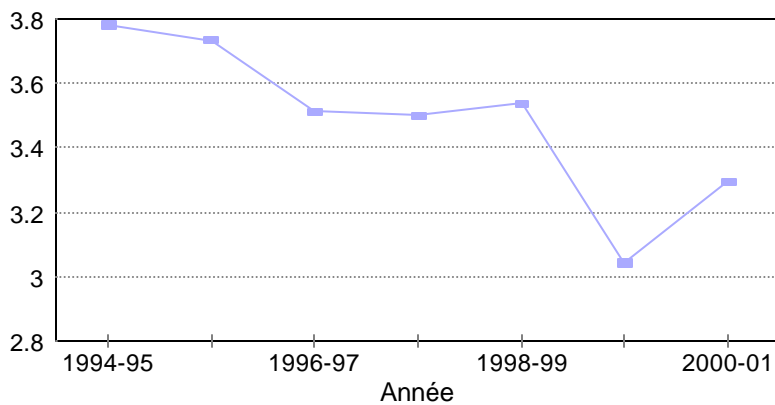
- Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « enfants placés ».
 2. Le nombre total d'enfants placés représente tous les enfants confiés aux soins d'organismes de soins à l'enfance et à la famille des Premières nations fonctionnels et ceux qui sont en développement, aux organismes provinciaux et aux centres de services sociaux (Québec et Ontario seulement).
 3. Les enfants placés comprennent ceux qui sont en famille d'accueil, ceux qui reçoivent des soins d'établissement et ceux qui sont en foyers de groupe.
 4. Les cas qui relèvent des approches préventives et non traditionnelles de services à l'enfance et à la famille ne sont pas comptabilisés.
 5. Les enfants indiens inscrits qui sont placés vivaient dans une réserve, sur une terre de la Couronne ou dans un établissement avant la prestation des soins.
 6. Le nombre total de personnes de 0 à 18 ans est tiré du Registre des Indiens au 31 décembre et ne représente que les Premières nations signataires d'entente de services à l'enfance et à la famille.
 7. L'information ci-dessus peut comprendre des données estimatives ou incomplètes.
 8. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
 9. Sont exclues les Premières nations autonomes financées par d'autres instruments de financement.
 10. Enfants placés au 31 mars.

Sources : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Enfants placés (enfants de 18 ans et moins), 1994-2000.
 MAINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1994 à 2000.

4.2 Adultes placés en établissement¹

Figure 4.2 Nombre d'adultes placés en établissement¹, Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, de 1994-1995 à 2000-2001 (révisé)

Pour mille



Fait saillant

& Au cours des 6 dernières années, le nombre moyen d'Indiens inscrits adultes placés en établissement a été d'environ 3,3 pour 1 000.

Révisé : La figure ci-dessus a été modifiée pour indiquer les adultes placés en établissement au 31 mars.

- Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « adulte placé en établissement ».
 2. Le nombre total de personnes de 19 ans et plus est tiré du Registre des Indiens au 31 décembre et ne représente que les Premières nations financées dans le cadre de ce programme.
 3. Le ratio d'adultes placés en établissement a été obtenu en divisant le nombre moyen d'adultes placés par le nombre d'adultes de 19 ans ou plus qui vivaient dans une réserve et en multipliant le résultat par 1 000.
 4. Le nombre total d'adultes représente tous les adultes bénéficiant de soins en établissement de types I et II.
 5. Les adultes placés comprennent ceux qui reçoivent des soins en établissement et exclut les bénéficiaires de soins à domicile et de placements en famille d'accueil.
 6. Les adultes placés en établissement habitaient auparavant une réserve, une terre de la Couronne ou un établissement indien avant la prestation des soins.
 7. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
 8. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.
 9. Adultes placés en établissement au 31 mars.

Sources: MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Adultes placés (adultes âgés de 19 ans et plus), 1994-2000.
MAINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1994-2000.

4.2 Adultes placés en établissement¹ (suite)

Tableau 4.2 Nombre d'adultes placés en établissement¹, Indiens inscrits vivant dans les réserves, Canada, 1994-1995 à 2000-2001 (révisé)

Exercice ⁹	Nombre des adultes placés en établissement ^{4,5,7,8}	Nombre des adultes de 19 ans et plus qui vivent dans les réserves ^{2,6}	Adultes placés en établissement pour 1 000 ³
1994-95	645	182 970	3,5
1995-96	666	189 282	3,5
1996-97	645	191 854	3,4
1997-98	655	198 287	3,3
1998-99	690	204 061	3,4
1999-00	641	209 723	3,1
2000-01	677	214 612	3,2

Révisé : La figure ci-dessus a été modifiée pour indiquer les adultes placés en établissement au 31 mars.

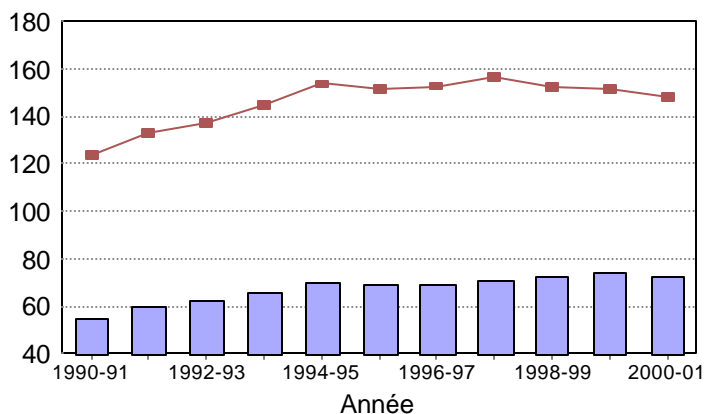
- Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « adulte placés en établissement ».
 2. Le nombre total de personnes de 19 ans et plus est tiré du Registre des Indiens au 31 décembre et ne représente que les Premières nations financées dans le cadre de ce programme.
 3. Le ratio d'adultes placés en établissement a été obtenu en divisant le nombre moyen d'adultes placés par le nombre d'adultes de 19 ans ou plus qui vivaient dans une réserve et en multipliant le résultat par 1 000.
 4. Le nombre total d'adultes représente tous les adultes bénéficiant de soins en établissement de types I et II.
 5. Les adultes placés comprennent ceux qui reçoivent des soins en établissement et exclut les bénéficiaires de soins à domicile et de placements en famille d'accueil.
 6. Les adultes placés en établissement habitaient auparavant une réserve, une terre de la Couronne ou un établissement indien avant la prestation des soins.
 7. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
 8. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.
 9. Adultes placés en établissement au 31 mars.

Sources : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Développement social - Adultes placés (adultes âgés de 19 ans et plus), 1994-2000.
MAINC, Registre des Indiens au 31 décembre, 1994-2000.

4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale

Figure 4.3 Nombre moyen mensuel de prestataires et de bénéficiaires de l'aide sociale¹ dans les réserves, Canada, 1990-1991 à 2000-2001

Pour mille



■ Nbre moyen de prestataires — Nbre moyen de bénéficiaires

Faits saillants

& Le nombre mensuel moyen de bénéficiaires de l'aide sociale dans les réserves a augmenté de 20 p. 100, passant de 1990-1991 à 2000-2001.

& Le nombre moyen de bénéficiaires mensuel était de 156 629 en 1997-1998 comparé à 148 236 en 2000-2001. Ceci représente une baisse de 5 p. 100 (voir note 8).

- Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « aide sociale ».
 2. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé du nombre de familles (chefs de ménages) et du nombre de célibataires qui sont admissibles à recevoir des prestations d'aide sociale.
 3. Les bénéficiaires comprennent le nombre de personnes dans des familles et le nombre de célibataires.
 4. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé de deux types de données : les dépenses réelles et les montants du budget fixe.
 5. À compter de 1988-1989, toute l'information apparaît telle qu'elle a été présentée par les régions.
 6. En 1991-1992, contrairement aux années précédentes, l'aide sociale pour les Indiens inscrits hors réserve en Alberta et au Manitoba pour 1992-1993 était versée par le gouvernement provincial et n'est donc pas incluse dans ces chiffres.
 7. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq Premières Nations autonomes du Yukon.
 8. Les données de 1997-1998 sur l'aide sociale ont été révisées à la suite de l'examen des données de février 1999.
 9. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
 10. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Aide sociale, 1990-2000.

4.3 Prestataires et bénéficiaires de l'aide sociale (suite)

Tableau 4.3 Nombre mensuel moyen de prestataires et de bénéficiaires de l'aide sociale¹ dans les réserves, Canada, 1990-1991 à 2000-2001

Exercice ⁵	Nombre mensuel moyen de prestataires ^{2,4,9,10}	Nombre mensuel moyen de bénéficiaires ^{3,4,9,10}
1990-91	54 487	124 057
1991-92 ⁶	59 319	132 968
1992-93	61 818	137 022
1993-94	65 666	145 020
1994-95	69 890	153 613
1995-96 ⁷	69 029	151 564
1996-97	68 790	152 746
1997-98 ⁸	70 927	156 629
1998-99	72 612	152 658
1999-00	73 974	151 737
2000-01	72 465	148 236

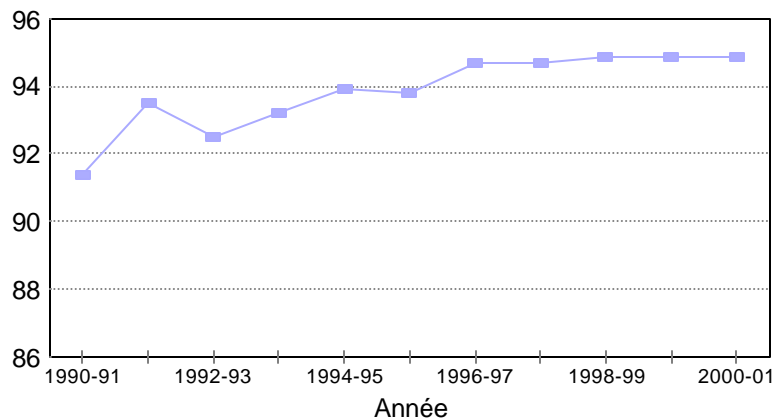
- Notes :
1. Voir au lexique la définition du terme « aide sociale ».
 2. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé du nombre de familles (chefs de ménages) et du nombre de célibataires qui sont admissibles à recevoir des prestations d'aide sociale.
 3. Les bénéficiaires comprennent le nombre de personnes dans des familles et le nombre de célibataires.
 4. Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé de deux types de données : les dépenses réelles et les montants du budget fixe.
 5. À compter de 1988-1989, toute l'information apparaît telle qu'elle a été présentée par les régions.
 6. En 1991-1992, contrairement aux années précédentes, l'aide sociale pour les Indiens inscrits hors réserve en Alberta et au Manitoba pour 1992-1993 était versée par le gouvernement provincial et n'est donc pas incluse dans ces chiffres.
 7. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq Premières Nations autonomes du Yukon.
 8. Les données de 1997-1998 sur l'aide sociale ont été révisées à la suite de l'examen des données de février 1999.
 9. Sont exclus les résidents des T.N.-O. et du Nunavut, car le financement vient du gouvernement territorial.
 10. Sont exclues les bandes autonomes financées par d'autres instruments de financement.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Aide sociale, 1990-2000.

4.4 Programme d'aide sociale

Figure 4.4 Variation en pourcentage du nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale, Canada 1990-1991 à 2000-2001

Pourcentage



Faits saillants

- & En 2000-2001, 534 des 563 bandes admissibles administraient le Programme d'aide sociale, dont les fonds provenant d'un certain nombre d'accords de contribution.
- & Le pourcentage de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale est passé de 91 p. 100 en 1990-1991 à 95 p. 100 en 2000-2001.

- Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "aide sociale".
 2. Le nombre de bandes est défini comme étant le nombre total de bandes pour lesquelles le MAINC finance l'aide sociale. Le nombre de bandes ci-dessus n'est pas identique au nombre de bandes qui figurent dans le Registre des Indiens.
 3. La colonne « Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale » indique le nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une autre bande, d'un Conseil tribal ou d'un partenariat.
 4. Les données peuvent être différentes de celles provenant de rapports antérieurs, car il se peut que les régions aient ajusté leurs données dans leur soumission de 1994-1995.
 5. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq bandes autonomes du Yukon.
 6. En 1999-2000 et 2000-2001, huit Premières nations autonomes sont exclues du compte.

Source : MAINC, Direction de gestion de l'information, Aide sociale, 1990 à 2000.

4.4 Programme d'aide sociale (suite)

Tableau 4.4 Variation en pourcentage du nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale, Canada 1990-1991 à 2000-2001

Exercice	Nombre de Bandes ²	Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale ³	Pourcentage de bandes qui administrent le Programme
1990-91	569	520	91,4
1991-92	570	533	93,5
1992-93	574	531	92,5
1993-94	575	536	93,2
1994-95 ⁴	574	539	93,9
1995-96 ⁵	566	531	93,8
1996-97	566	536	94,7
1997-98	565	535	94,7
1998-99	564	535	94,9
1999-00 ⁶	567	538	94,9
2000-01 ⁶	563	534	94,8

- Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "aide sociale".
 2. Le nombre de bandes est défini comme étant le nombre total de bandes pour lesquelles le MAINC finance l'aide sociale. Le nombre de bandes ci-dessus n'est pas identique au nombre de bandes qui figurent dans le Registre des Indiens.
 3. La colonne « Bandes qui administrent le Programme d'aide sociale » indique le nombre de bandes qui administrent le Programme d'aide sociale, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une autre bande, d'un Conseil tribal ou d'un partenariat.
 4. Les données peuvent être différentes de celles provenant de rapports antérieurs, car il se peut que les régions aient ajusté leurs données dans leur soumission de 1994-1995.
 5. La diminution enregistrée en 1995-1996 est principalement attribuable à l'exclusion de cinq bandes autonomes du Yukon.
 6. En 1999-2000 et 2000-2001, huit Premières nations autonomes sont exclues du compte.

Source : MAINC, Direction de gestion de l'information, Aide sociale, 1990 à 2000.

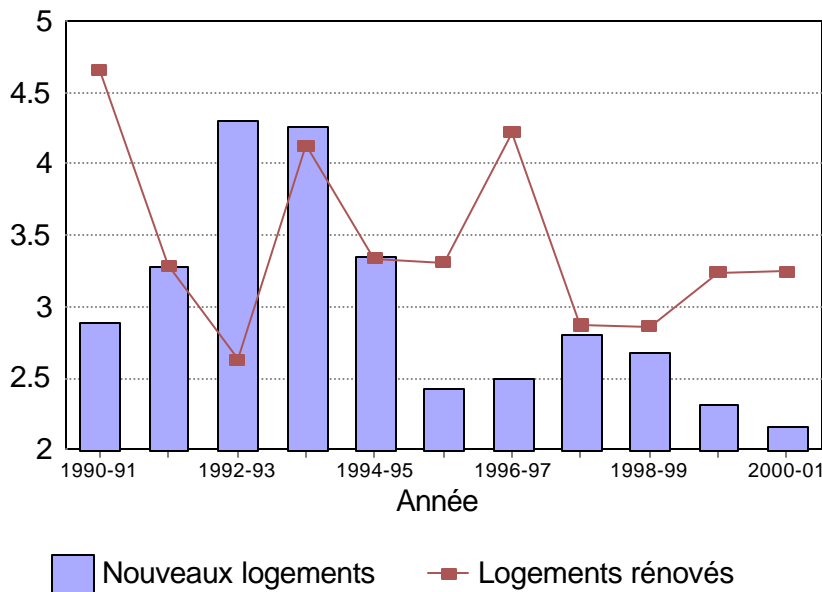
SECTION 5

LOGEMENT

5.1 Logements dans les réserves

Figure 5.1 Logements neufs et rénovés¹ dans les réserves, Canada, de 1990-1991 à 2000-2001

En milliers



Faits saillants

& De 1990-1991 à 2000-2001, on a construit en moyenne 2 992 nouveaux logements par année dans les réserves.

& En 2000-2001, 2 152 logements neufs destinés aux Premières nations ont été construits dans les réserves.

& En moyenne, on a rénové, chaque année, 3 436 logements depuis 1990-1991.

& En 2000-2001, on a remis à neuf au total 3 245 logements dans les réserves.

- Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "logement".
 2. Sans compter les logements des T. N.-O., Nunavut, des collectivités inuits du Nord québécois, ceux des bandes assujetties à la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis 1984 et ceux des bandes du Yukon et de la bande Sechelt sous une autonomie gouvernementale depuis 1986.
 3. On a modifié la méthode de déclaration au début de 1990-1991 : on n'inclut plus, comme on le faisait les années précédentes, les logements « mis en chantier » (mais non achevés) et les logements « achevés ». Ici, on n'a compté que ceux pour lesquels les rapports d'inspection finale avaient été reçus au cours de l'exercice.
 4. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.

Source: MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1990 à 2001.

5.1 Logements dans les réserves (suite)

Tableau 5.1 Logements neufs et rénovés¹ dans les réserves, Canada, de 1990-1991 à 2000-2001

Exercice	Nombre de nouveaux logements ^{2,4}	Nombre de logements rénovés
1990-91 ³	2 879	4 655
1991-92	3 281	3 288
1992-93	4 295	2 630
1993-94	4 254	4 126
1994-95	3 354	3 338
1995-96	2 427	3 310
1996-97	2 487	4 222
1997-98	2 798	2 870
1998-99	2 675	2 864
1999-00	2 313	3 243
2000-01	2 152	3 245

- Notes:
1. Voir au lexique la définition du terme "logement".
 2. Sans compter les logements des T. N.-O., Nunavut, des collectivités inuites du Nord québécois, ceux des bandes assujetties à la Convention de la Baie James et du Nord québécois depuis 1984 et ceux des bandes du Yukon et de la bande Sechelt sous une autonomie gouvernementale depuis 1986.
 3. On a modifié la méthode de déclaration au début de 1990-1991 : on n'inclut plus, comme on le faisait les années précédentes, les logements « mis en chantier » (mais non achevés) et les logements « achevés ». Ici, on n'a compté que ceux pour lesquels les rapports d'inspection finale avaient été reçus au cours de l'exercice.
 4. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.

Source: MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1990 à 2001.

5.2 Logements et infrastructure dans les réserves

Figure 5.2 Pourcentage de logements¹ appropriés dans les réserves, Canada, de 1990-1991 à 2000-2001

Pourcentage

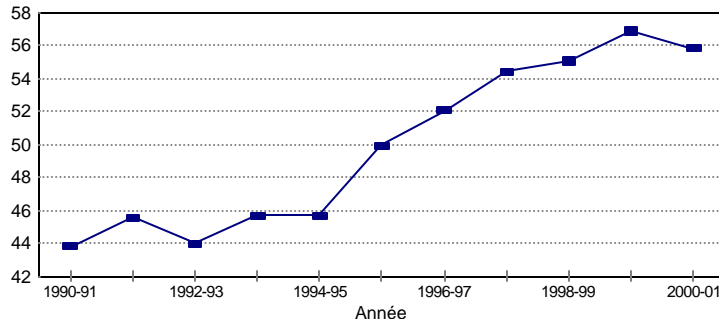


Tableau 5.2 Pourcentage de logements¹ appropriés dans les réserves, Canada, de 1990-1991 à 2000-2001

Exercice	Nombre total des logements ²	Nombre de logements appropriés	Pourcentage des logements appropriés
1990-91	64 402	28 209	43,8
1991-92 ³	67 282	30 633	45,5
1992-93	71 531	31 460	44,0
1993-94	73 683	33 665	45,7
1994-95	76 385	34 875	45,7
1995-96	78 187	39 020	49,9
1996-97	80 443	41 885	52,1
1997-98	83 008	45 153	54,4
1998-99	85 647	47 140	55,0
1999-00	88 485	50 313	56,9
2000-01	89 897	50 169	55,8

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1990 à 2001.

Fait saillant

& En 2000-2001, 56 p. 100 des logements dans les réserves étaient considérés comme logements appropriés.

Notes :

1. Sont considérés comme logements appropriés ceux qui ne nécessitent ni rénovation mineure ou majeure ni remplacement. Leur nombre se calcule à l'aide de la formule suivante :

Logements appropriés = nombre total de logements – (remplacements + rénovations majeures + rénovations mineures).

2. Les données pour la C.-B. excluent les augmentations des immobilisations en infrastructure depuis 1987 pour les Premières nations participant aux modes optionnels de financement.

3. On a utilisé les données de 1990-1991 pour 1991-1992 dans le cas de la Colombie-Britannique.

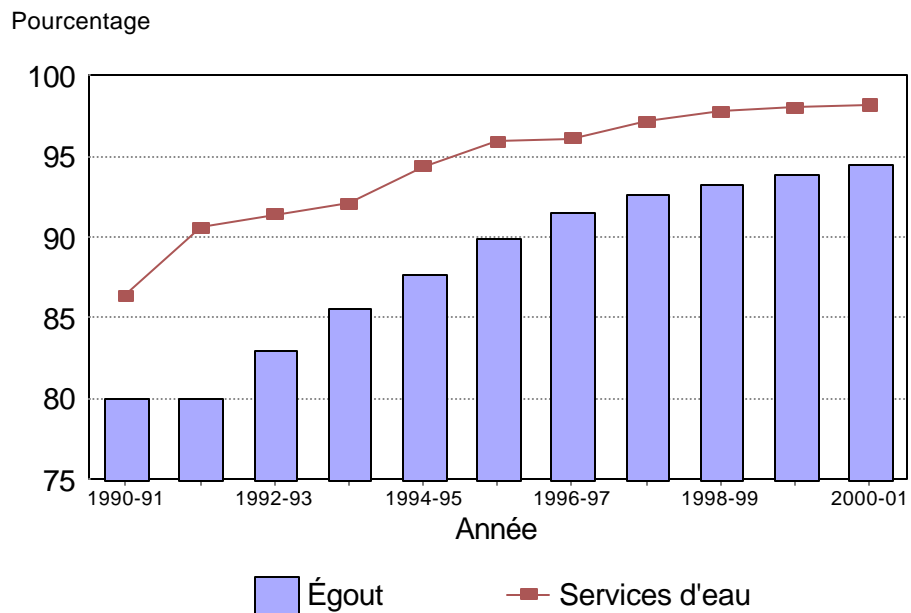
5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égouts dans les réserves

Faits saillants

& En 2000-2001, 98 p. 100 des logements dans les réserves bénéficiaient de services d'eau à comparer à 86 p. 100 en 1990-1991.

& La proportion de logements raccordés à un réseau d'égout est passée de 80 p. 100 en 1990-1991 à 94 p. 100 en 2000-2001.

Figure 5.3 Logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'eau et d'égout¹, Canada, de 1990-1991 à 2000-2001



- Notes :
1. Voir au lexique les définitions des termes « services d'eau » et « égouts ».
 2. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.
 3. Le pourcentage des logements raccordés d'eau et d'égout est calculé en utilisant le nombre total des logements qui se trouve au tableau 5.2.

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1990 à 2001.

5.3 Logements et infrastructure / services d'eau et égouts dans les réserves (suite)

Tableau 5.3 Logements dans les réserves raccordés à des réseaux d'eau et d'égout¹, Canada, de 1990-1991 à 2000-2001

Exercice	Services d'eau adéquats ^{2,3}		Égout adéquat ^{2,3}	
	Nbre	%	Nbre	%
1990-91	55 645	86,4	51 505	80,0
1991-92	60 956	90,6	53 784	79,9
1992-93	65 397	91,4	59 315	82,9
1993-94	67 826	92,1	63 069	85,6
1994-95	72 092	94,4	66 978	87,7
1995-96	74 945	95,9	70 287	89,9
1996-97	77 269	96,1	73 638	91,5
1997-98	80 674	97,2	76 916	92,7
1998-99	83 734	97,8	79 848	93,2
1999-00	86 763	98,1	82 999	93,8
2000-01	88 285	98,2	84 900	94,4

- Notes :
1. Voir au lexique les définitions des termes « services d'eau » et « égouts ».
 2. Les données déclarées pour 1997-1998 sont celles au 31 août 1998. Elles font état des redressements effectués dans la base de données de gestion des immobilisations en 1997-1998 après la publication du Rapport sur le rendement 1997-1998.
 3. Le pourcentage des logements raccordés d'eau et d'égout est calculé en utilisant le nombre total des logements qui se trouve au tableau 5.2.

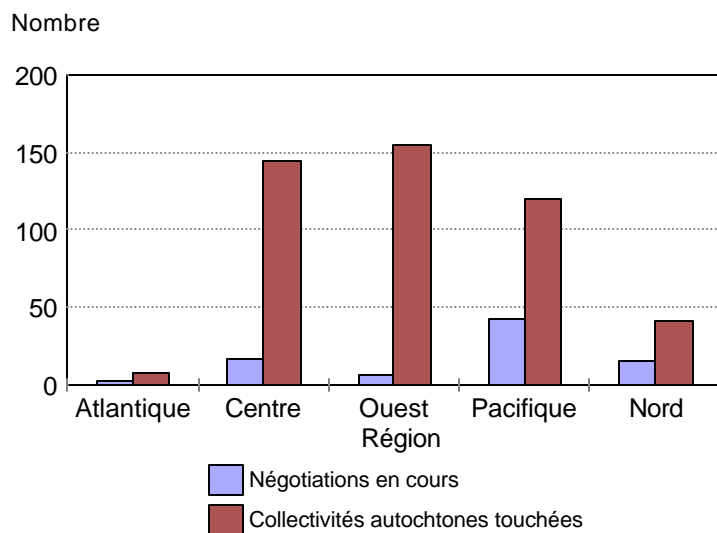
Source: MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, Système de gestion des immobilisations, 1990 à 2001.

SECTION 6

AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale

Figure 6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale, par région, 2001



Définition des régions :

Atlantique	Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick
Centre	Québec et Ontario
Ouest	Manitoba, Saskatchewan et Alberta
Pacifique	Colombie-Britannique
Nord	Territoires du Nord-Ouest, Yukon, et Nunavut

Source : MAINC, Direction des droits inhérents 2001.

Faits saillants

- & Depuis 1984, des mesures législatives ont été prises en faveur de l'autonomie gouvernementale des Cris et des Naskapis du Québec et de la bande Sechelte de la Colombie-Britannique (1986).
- & La *loi sur l'éducation des Mi'kmaq* de la Nouvelle-Écosse a été promulguée en septembre 1998.
- & Des mesures législatives d'autonomie gouvernementale ont également été adoptées, dans le cadre de leurs revendications globales, en faveur des Premières nations du Yukon suivantes : les Gwitchin Vuntut, les Nacho Nyak Dun, les Champagne et les Aishihik, les Tlingits de Teslin et les Premières nations de Little Salmon-Carmacks, de Selkirk et de Tr'on dëk Hwëch'in.
- & Le Canada a édicté la *Loi sur l'accord définitif niska'a* en avril 2000 et le Traité est entré en vigueur le 11 mai suivant. L'accord niska'a est le premier accord de revendication territoriale moderne à étendre formellement la protection garantie par l'article 35 (la *Loi constitutionnelle de 1982*) aux droits fonciers et aux droits relatifs à l'autonomie gouvernementale.
- & En juin 2001, le Canada a accordé la sanction royal à la *Lois sur la gouvernement du territoire provisoire de Kanesatake*.

6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale (suite)

Faits saillants

& À l'heure actuelle, le MAINC participe à plus de 80 tables de négociation sur l'autonomie gouvernementale.

& Il s'agit de négociations sur l'autonomie gouvernementale globales ou sectorielles et de négociations en cours dans un grand nombre de collectivités relativement à leurs revendications territoriales globales.

Tableau 6.1 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale, par région, 2001

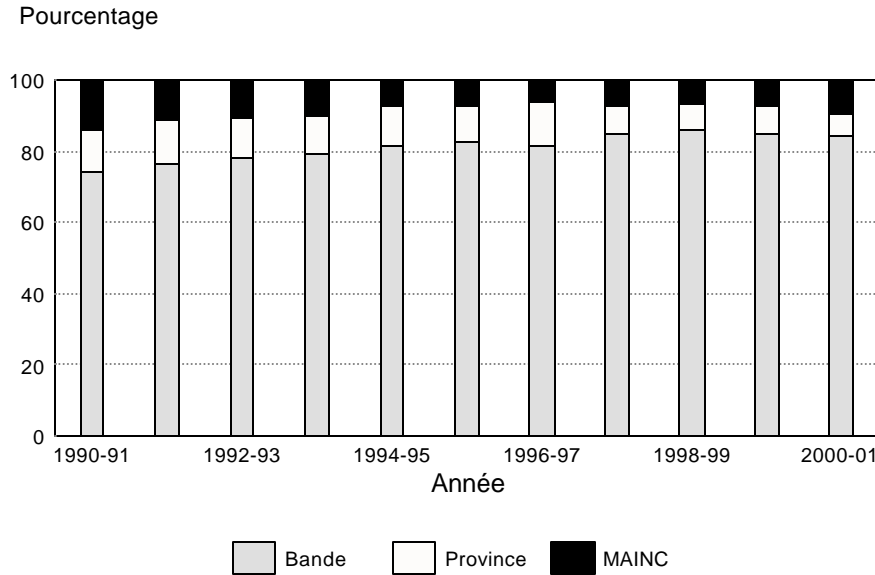
Région	Négociations en cours ¹	Collectivités autochtones touchées ¹
Atlantique	2	7
Québec	6	26
Ontario	11	118
Manitoba	2	62
Saskatchewan	2	70
Alberta	2	23
Colombie-Britannique	42	120
Yukon	10	14
T. N.-O.	5	27
Canada Total	82	467

Note: 1. 82 tables de négociation sur l'autonomie gouvernementale représentant 467 collectivités autochtones (Premières nations, Inuits, Métis au nord du 60° parallèle), dont 48 sont représentées à plus d'une table (ex. à plus d'un processus sur l'autonomie gouvernementale).

Source: MAINC, Direction des droits inhérents 2001.

6.2 Transfert

Figure 6.2 Profil des administrateurs des dépenses du MAINC, de 1990-1991 à 2000-2001



Faits saillant

& En 2000-2001, les Indiens inscrits et les Inuits géraient plus de 85 p. 100 des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuites du MAINC, par l'intermédiaire des conseils de bande, des conseils tribaux ou des autres organisations des Premières nations.

Sources: MAINC, Direction générale des finances, Profils des services aux bandes.
 MAINC, Rapport sur les plans et les priorités, Partie III, 2000-2001.

6.2 Transfert (suite)

Tableau 6.2 Transfert de dépenses, MAINC, de 1990-1991 à 2000-2001

Exercice	Gérés par les bandes		Gérés par les provinces		Gérés par le Ministère		Dépense du PAII (Dollars courants)	Programme des affaires indiennes et inuites (ETF autorisés) ¹
	(Dollars courants)	%	(Dollars courants)	%	(Dollars courants)	%		
1990-91	\$1 867 056 400	74,5	\$297 205 500	11,9	\$340 190 900	13,6	\$2 504 452 800	2 913
1991-92	\$2 146 588 300	77,3	\$335 577 300	12,1	\$293 937 800	10,6	\$2 776 103 400	2 682
1992-93	\$2 359 800 000	78,6	\$334 608 000	11,1	\$309 484 100	10,3	\$3 003 892 100	2 682
1993-94	\$2 673 150 811	79,9	\$360 028 800	10,8	\$311 810 000	9,3	\$3 344 989 611	2 567
1994-95	\$2 868 833 766	81,9	\$393 573 384	11,2	\$240 621 423	6,9	\$3 503 028 573	2 275
1995-96	\$3 065 731 561	83,1	\$373 997 022	10,2	\$248 007 409	6,7	\$3 687 735 992	2 092
1996-97	\$3 179 249 715	81,8	\$486 996 988	12,5	\$221 460 680	5,7	\$3 887 707 383	1 889
1997-98	\$3 376 659 499	85,1	\$340 370 427	8,6	\$248 706 142	6,3	\$3 965 736 068	1 755
1998-99	\$3 833 125 063	86,4	\$342 220 681	7,7	\$260 261 082	5,9	\$4 435 606 826	1 991
1999-00	\$3 753 695 395	85,5	\$357 252 427	8,1	\$279 547 699	6,4	\$4 390 495 521	1 988
2000-01	\$4 062 019 805	84,6	\$306 270 102	6,4	\$430 390 743	9,0	\$4 798 680 650	2 187

Fait saillant

- & Le nombre d'équivalents temps-plein (ETP) autorisé dans le cadre du Programme des affaires indiennes et inuites était de 2 187 en 2000-2001, ce qui représente une réduction de 25 p. 100 par rapport au chiffre de 2 913 ETP en 1990-1991.

Note: 1. Dans tout le Canada.

Sources: MAINC, Direction générale des finances, Profils des services aux bandes.
MAINC, Rapport sur les plans et les priorités, Partie III, 2000-2001.

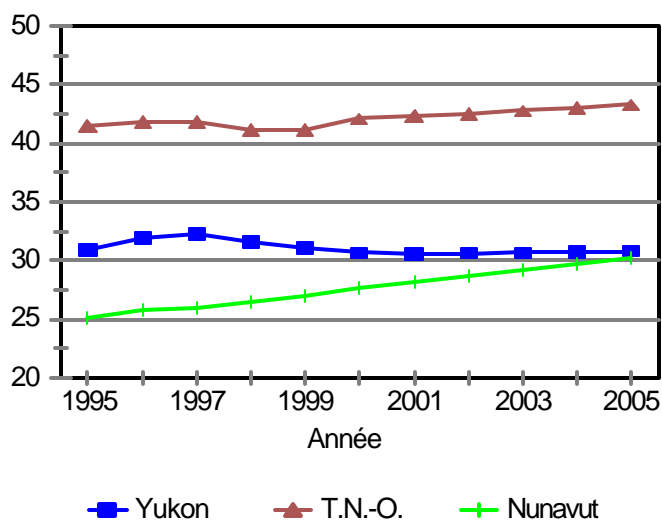
SECTION 7

LE NORD

7.1 Le Nord : Population démographique

Figure 7.1 Population¹ du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, de 1995 à 2005 **Faits saillant**

En milliers



& Selon ces estimations, la population du Nunavut va continuer de croître. On prévoit que de 1995 à 2005, elle progressera de 21 p. 100, celle des T.N.-O. de 4 p. 100. Cependant la population du Yukon se stabilisera durant cette même période.

Notes : 1. Les estimations et les projections sont établies au 1^{er} juillet de chaque année.
2. Mise à jour des séries de projections publiées par Statistique Canada, Section de la démographie, Projections démographiques.

Source : Les estimations démographiques pour 1995 à 2000 et les projections démographiques - Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles : 2000, Ottawa, Industrie Canada, 2000. Division de la démographie, numéro de catalogue 91-213-XPB.

7.1 Le Nord : Population démographique (suite)

Tableau 7.1 Population¹ du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut par sexe, de 1995 à 2005 (révisé)

Année	Yukon	T.N.-O.	Nunavut
1995- Total	30 887	41 517	25 058
1996- Total	31 938	41 829	25 741
1997- Total	32 240	41 788	25 947
1998- Total	31 547	41 114	26 470
Hommes	16 391	21 345	13 940
Femmes	15 156	19 769	12 530
1999- Total	31 084	41 113	27 002
Hommes	16 048	21 270	14 188
Femmes	15 036	19 843	12 814
2000²⁻ Total	30 663	42 083	27 692
Hommes	15 723	21 691	14 522
Femmes	14 940	20 392	13 170
2001²⁻ Total	30 606	42 315	28 223
Hommes	15 634	21 769	14 756
Femmes	14 972	20 546	13 467
2002²⁻ Total	30 635	42 527	28 743
Hommes	15 596	21 824	14 992
Femmes	15 039	20 703	13 751
2003²⁻ Total	30 668	42 748	29 256
Hommes	15 563	21 896	15 220
Femmes	15 105	20 852	14 036
2004²⁻ Total	30 721	43 002	29 763
Hommes	15 539	21 977	15 449
Femmes	15 182	21 025	14 314
2005²⁻ Total	30 806	43 280	30 269
Hommes	15 530	22 076	15 680
Femmes	15 276	21 204	14 589

Révisé: Comprend
sexe de 1998 à 2005.

la répartition par

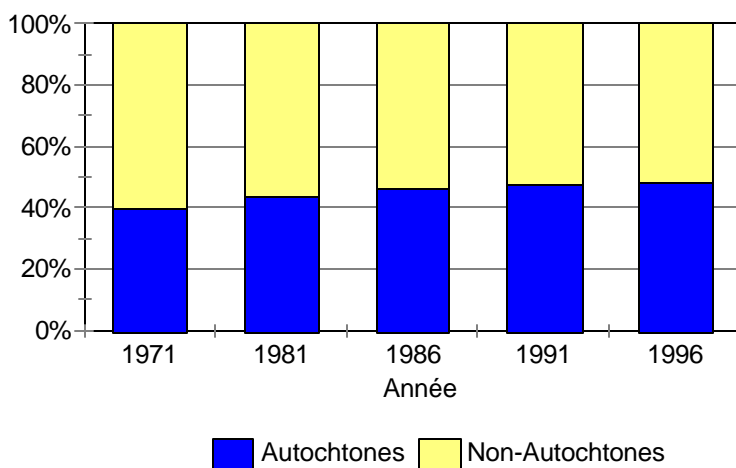
- Notes :
1. Les estimations et les projections sont établies au 1^{er} juillet de chaque année.
 2. Mise à jour des séries de projections publiées par Statistique Canada, Section de la démographie, Projections démographiques.

Source : Les estimations démographiques pour 1995 à 2000 et les projections démographiques - Statistique Canada, Statistiques démographiques annuelles : 2000, Ottawa, Industrie Canada, 2000. Division de la démographie, numéro de catalogue 91-213-XPB.

7.2 Le Nord : composition autochtone

Figure 7.2 Pourcentage d'Autochtones et de non-Autochtones dans la population totale du Nord (Territoires du Nord-Ouest et Yukon), de 1971 à 1996

Pourcentage



Faits saillants

- & Le pourcentage d'Autochtones dans la population totale du Yukon a augmenté, passant de 14 p. 100 en 1971 à 21 p. 100 en 1996.
- & Au cours de cette période, la proportion d'Autochtones dans les territoires du Nord-Ouest a elle aussi considérablement augmenté, passant de 53 p. 100 en 1971 à 62 p. 100 en 1996.
- & En comparant la composition ethnique de la population du Nord dans les trois territoires en 1996, on voit que le pourcentage d'Autochtones dans la population du Yukon est de 21 p. 100, alors qu'il est de 48 p. 100 dans les Territoires du Nord-Ouest et de 85 p. 100 au Nunavut. Dans ce territoire, 75 p. 100 de la population autochtone est inuite.

Note : Ces chiffres représentent un dénombrement comparable à celui des années précédentes et sont établis d'après les réponses à la question n° 17 du recensement de 1996 qui porte sur l'ascendance autochtone unique.

Sources : Statistique Canada, tableau 11 des recensements de la population de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base du MAINC.

7.2 Le Nord : composition autochtone (suite)

Tableau 7.2 Population totale du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, selon les recensements¹ de 1971 à 1996, répartition ethnique des Autochtones et des non-Autochtones et la population du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, selon le recensement de 1996

	1971		1981		1986		1991		1996 ¹	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
YUKON										
Autochtones	2 590	14,1	4 045	17,5	4 995	21,4	6 225	22,5	6 440	21,0
Inuit	10	0,1	95	0,4	55	0,2	135	0,5	25	0,1
IAN ³	2 580	14,0	3 760	16,3	4 710	20,2	5 665	20,5	3 480	11,4
Métis	-	-	190	0,8	165	0,7	380	1,4	110	0,4
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	65	0,3	45	0,2	2 820	9,2
Non-Autochtones	15 798	85,9	19 030	82,5	18 365	78,6	21 430	77,5	24 210	79,0
Population totale	18 388	100,0	23 075	100,0	23 360	100,0	27 655	100,0	30 650	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST										
Autochtones	18 580	53,4	26 430	58,0	30 530	58,7	34 765	60,5	39 850	62,1
Inuit	11 400	32,8	15 910	34,9	18 135	34,9	20 825	36,3	21 670	33,8
IAN ³	7 180	20,6	7 930	17,4	8 435	16,2	9 915	17,3	1 275	2,0
Métis	-	-	2 590	5,7	2 970	5,7	3 310	5,8	9 810	15,3
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	1 000	1,9	715	1,2	7 100	11,1
Non-Autochtones	16 225	46,6	19 110	42,0	21 490	41,3	22 665	39,5	24 270	37,8
Population totale	34 805	100,0	45 540	100,0	52 020	100,0	57 430	100,0	64 125	100,0
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territoriales de 1999)²										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	18 635	47,7
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	2 825	7,2
IAN ³	-	-	-	-	-	-	-	-	9 755	25,0
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	1 255	3,2
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	4 805	12,3
Non-Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	20 400	52,3
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	39 035	100,0
NUNAVUT (limites territoriales de 1999)²										
Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	21 215	84,6
Inuit	-	-	-	-	-	-	-	-	18 850	75,1
IAN ³	-	-	-	-	-	-	-	-	60	0,2
Métis	-	-	-	-	-	-	-	-	20	0,1
Ascendances autochtones multiples	-	-	-	-	-	-	-	-	2 290	9,1
Non-Autochtones	-	-	-	-	-	-	-	-	3 875	15,4
Population totale	-	-	-	-	-	-	-	-	25 090	100,0

Note : Ces chiffres représentent un dénombrement comparable à celui des années précédentes et sont établis d'après les réponses à la question n° 17 du recensement de 1996 qui porte sur l'ascendance autochtone unique.

Sources : Statistique Canada, tableau 11 des recensements de la population de 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base du MAINC.

7.3 Le Nord : mortalité

Figure 7.3 Taux de mortalité pour mille au Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, de 1992-1993 à 2002-2003

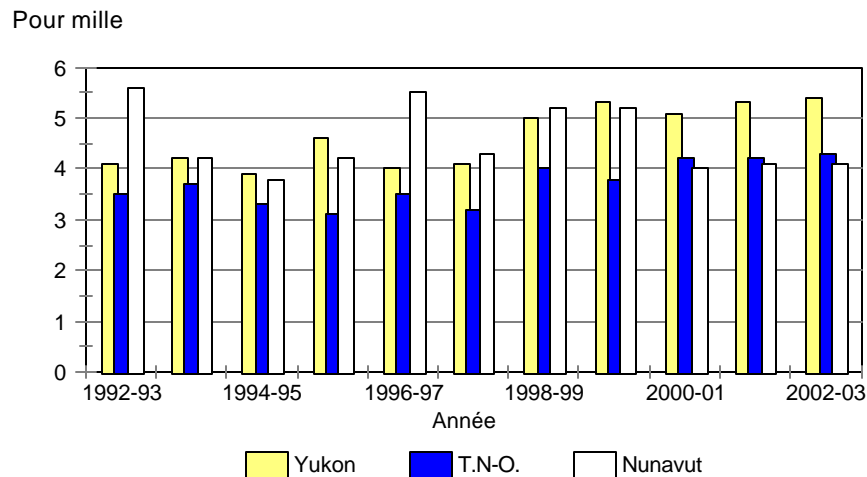


Tableau 7.3 Taux de mortalité pour mille au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, de 1992-1993 à 2002-2003

Année	Yukon	T.N.O.	Nunavut
1992-93	4,1	3,5	5,6
1993-94	4,2	3,7	4,2
1994-95	3,9	3,3	3,8
1995-96	4,6	3,1	4,2
1996-97	4,0	3,5	5,5
1997-98	4,1	3,2	4,3
1998-99	5,0	4,0	5,2
1999-00	5,3	3,8	5,2
2000-01	¹ 5,1	4,2	4,0
2001-02	¹ 5,3	4,2	4,1
2002-03	¹ 5,4	4,3	4,1

Source : Statistique Canada, *Statistiques démographiques annuelles : 2000*, Ottawa, Industrie Canada, 2000. Division de la démographie, numéro de catalogue 91-213-XPB.

Faits saillant

& Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest on prévoit que le taux de mortalité pour 1999-2000 et 2000-2001 sera supérieur à celui des huit dernières années. Pour le Nunavut on prévoit un taux de mortalité inférieur aux années précédentes.

Note :

1. Mise à jour d'une des séries de projections publiées par Statistique Canada, Division de la démographie, Projections démographiques.

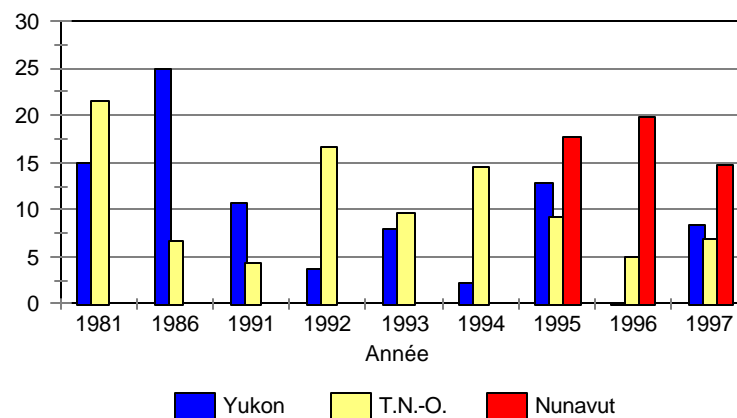
7.4 Le Nord : mortalité infantile

Faits saillant

& Les taux de mortalité infantile demeurent plus élevés au Nunavut que dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Figure 7.4 Taux de mortalité infantile² (pour 1 000 naissances vivantes) au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1981, 1986 et de 1991 à 1997 (révisé)

Pour mille



Notes: 1. Nunavut est inclus séparément des Territoires du Nord-Ouest à partir de 1995.
 2. Du fait qu'il s'agit de populations de petite taille, il faut s'attendre à des fluctuations aléatoires des taux d'une année à l'autre. La présentation des données par intervalles de cinq ans limite en partie la fluctuation normale associée au taux de mortalité sur 12 mois. Cette méthode permet de dégager facilement les tendances plus marquées dans les séries statistiques de la mortalité infantile.

Source : Statistique Canada, Rapport sur l'état de la population du Canada, 2000, n° 91-209-XPE au catalog.

7.4 Le Nord : mortalité infantile (suite)

Tableau 7.4 Taux de mortalité infantile² (pour 1 000 naissances vivantes) au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1981, 1986, et de 1991 à 1997 (révisé)

Année	Yukon	T.N.-O.	Nunavut
1981	14,9	21,5 ¹	-
1986	24,8	6,6 ¹	-
1991	10,6	4,3 ¹	-
1992	3,8	16,7 ¹	-
1993	7,9	9,6 ¹	-
1994	2,3	14,6 ¹	-
1995	12,8	9,2	17,6
1996	0,0	4,9	19,9
1997	8,8	6,9	14,8

Note: 1. Nunavut est inclus séparément des Territoires du Nord-Ouest à partir de 1995.
 2. Du fait qu'il s'agit de populations de petite taille, il faut s'attendre à des fluctuations aléatoires des taux d'une année à l'autre. La présentation des données par intervalles de cinq ans limite en partie la fluctuation normale associée au taux de mortalité sur 12 mois. Cette méthode permet de dégager facilement les tendances plus marquées dans les séries statistiques de la mortalité infantile.

Source : Statistique Canada, Rapport sur l'état de la population du Canada, 2000, n° 91-209-XPE au catalogue.

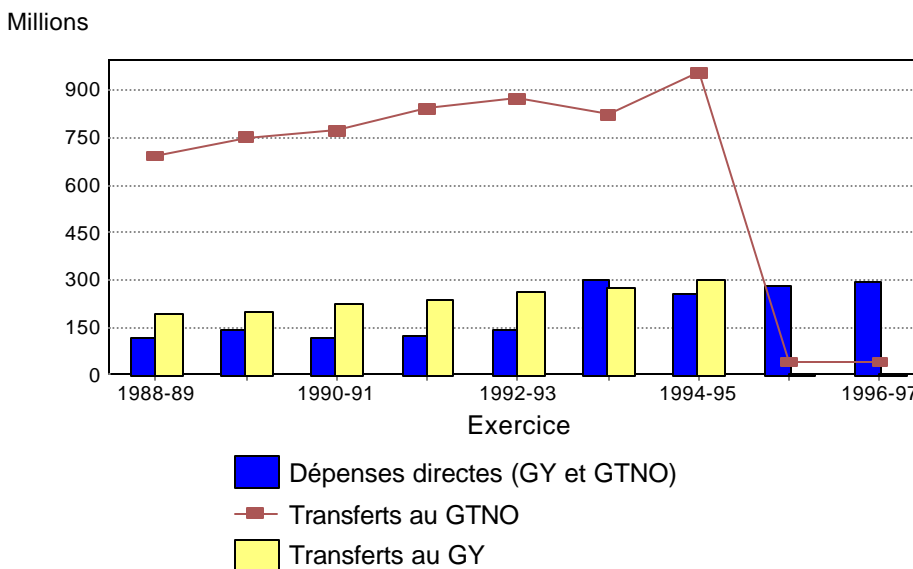
7.5 Le Nord : dépenses du MAINC

Faits saillants

& Pendant la période de 1991-1992 à 1994-1995 inclusivement, les transferts du MAINC aux gouvernements territoriaux ont augmenté pour chaque exercice.

& La baisse des dépenses totales du MAINC enregistrée en 1995-1996 est due au transfert de responsabilité des subventions de financement préétabli au ministère des Finances.

Figure 7.5 Dépenses du MAINC dans le Nord : dépenses réelles de 1988-1989 à 1994-1995, prévisions de dépenses pour 1995-1996 et dépenses prévues pour 1996-1997



- Notes :
1. On a suspendu la collecte des données qui servent à l'établissement du Plan annuel des dépenses dans le Nord (PADN). En conséquence, les chiffres contenus dans cette édition de *Données ministérielles de base* (DMB) correspondent aux prévisions de dépenses pour 1995-1996 et aux dépenses prévus pour 1996-1997. Le processus de collecte a maintenant repris et les chiffres pour ces années seront mis à jour dans les prochaines éditions de DMB.
 2. Total des transferts aux gouvernements territoriaux = transferts des subventions de financement préétabli + les autres transferts.
 3. Dépenses totales du MAINC (dollars courants) = transferts au Yukon + transferts aux Territoires du Nord-Ouest + dépenses directes.
 4. On obtient la séries en dollars constants en déflatant les dépenses totales du MAINC par l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour le produit intérieur brut aux prix du marché, 1992 = 100. Pour chaque exercice, on a calculé le déflateur en prenant la moyenne des indices des quatre trimestres allant du 1er avril au 31 mars.

Source : MAINC, Plan annuel des dépenses dans le Nord, 1996-1997.

7.5 Le Nord : dépenses du MAINC (suite)

Tableau 7.5 Dépenses du MAINC dans le Nord : dépenses réelles de 1988-1989 à 1994-1995, prévisions de dépenses pour 1995-1996 et dépenses prévues pour 1996-1997

Type	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96 Prévision ¹	1996-97 Dép prévues ¹
Dépenses directes du MAINC par région bénéficiaire									
Yukon	44 983	61 013	58 374	64 887	65 602	72 850	80 181	77 102	93 533
Territoires du Nord-Ouest	26 102	26 274	28 520	29 997	41 466	171 683	128 095	157 352	157 943
Le Nord en général	48 370	51 409	30 490	29 337	33 108	53 217	49 416	43 705	41 182
TOTAL dépenses directes du MAINC	119 455	138 696	117 384	124 221	140 176	297 750	257 692	278 159	292 658
Total transferts aux gouvernements territoriaux ²									
Yukon	189 465	200 141	222 403	239 501	265 018	277 300	297 938	3 829	2 027
Territoires du Nord-Ouest	692 441	752 824	772 038	842 789	874 943	824 141	956 423	39 971	40 864
Dépenses directes	119 455	138 696	117 384	124 221	140 176	297 750	257 692	278 159	292 658
TOTAL dépenses du MAINC (Dollars courants) ³	1 001 361	1 091 661	1 111 825	1 206 511	1 280 137	1 399 191	1 512 053	321 959	335 549
TOTAL dépenses du MAINC (Dollars courants de 1992) ⁴	1 110 772	1 159 799	1 147 394	1 219 314	1 275 672	1 378 513	1 468 726	305 102	313 670

Fait saillant

& À compter de 1991-1992, les dépenses directes ont recommencé à augmenter avec la mise en oeuvre de la Stratégie pour l'environnement arctique. Les dépenses directes ont plus que doublé en 1993-1994, avec un paiement législatif de 121,8 millions de dollars, ce qui montre l'impact de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Ce paiement, allié à une augmentation de 15 millions de dollars pour les revendications territoriales du Nunavut, est à l'origine de la plus grande partie de l'augmentation des dépenses directes au milieu des années 90.

- Notes :
1. On a suspendu la collecte des données qui servent à l'établissement du Plan annuel des dépenses dans le Nord (PADN). En conséquence, les chiffres contenus dans cette édition de *Données ministérielles de base* (DMB) correspondent aux prévisions de dépenses pour 1995-1996 et aux dépenses prévus pour 1996-1997. Le processus de collecte a maintenant repris et les chiffres pour ces années seront mis à jour dans les prochaines éditions de DMB.
 2. Total des transferts aux gouvernements territoriaux = transferts des subventions de financement préétabli + les autres transferts.
 3. Dépenses totales du MAINC (dollars courants) = transferts au Yukon + transferts aux Territoires du Nord-Ouest + dépenses directes.
 4. On obtient la série en dollars constants en déflatant les dépenses totales du MAINC par l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour le produit intérieur brut aux prix du marché, 1992 = 100. Pour chaque exercice, on a calculé le déflateur en prenant la moyenne des indices des quatre trimestres allant du 1er avril au 31 mars.

Source : MAINC, Plan annuel des dépenses dans le Nord, 1996-1997.

7.6 Le Nord : emploi

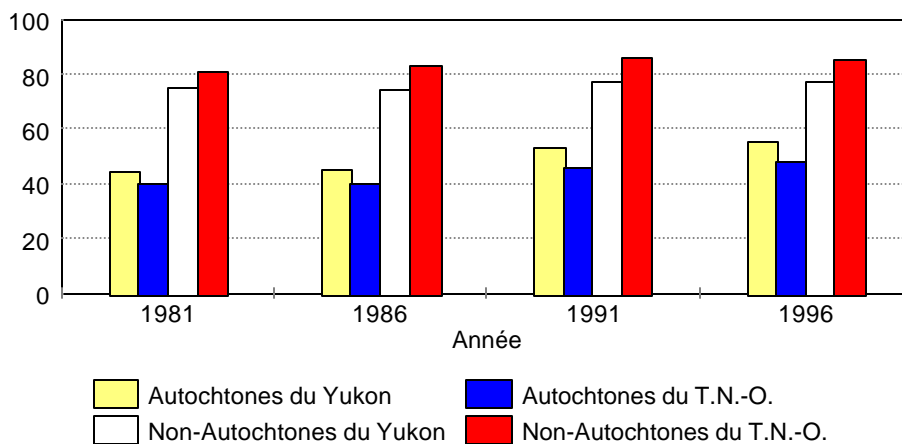
Faits saillants

& Depuis 1981, le pourcentage d'Autochtones âgés de 15 ans et plus ayant un emploi a augmenté dans ces deux territoires.

& Toutefois, dans les Territoires du Nord-Ouest comme au Yukon, le ratio emploi-population des Autochtones demeure nettement inférieur à ceux des non-Autochtones.

Figure 7.6 Ratio emploi-population chez les Autochtones et les non-Autochtones âgés de 15 ans et plus, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (incluant le Nunavut), en 1981, 1986, 1991 et 1996

Ratio emploi-population



Note : Les définitions relatives aux Autochtones ont changé au fil des recensements, ce qui rend plus difficile la comparabilité des données dans le temps. Pour plus de détails, voir au lexique les définitions relatives aux Autochtones utilisées lors des recensements.

Sources: Statistique Canada, tableau 11 des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base de MAINC.

7.6 Le Nord : emploi (suite)

Tableau 7.6 Certaines caractéristiques d'emploi des Autochtones² et des non-Autochtones âgés de 15 ans ou plus, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1981, 1986, 1991 et 1996 et au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, 1996

	1981		1986		1991		1996	
	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones	Autochtones	Non-Autochtones
YUKON								
Population 15+	2 615	14 370	3 395	14 095	4 330	16 525	4 710	18 560
Personnes occupées	1 165	10 820	1 520	10 495	2 300	12 740	2 605	14 240
Taux d'emploi	44,6	75,3	44,8	74,5	53,1	77,1	55,3	76,7
TERRITOIRES DU NORD-OUEST								
Population 15+	15 380	14 285	18 675	16 255	21 390	17 165	24 435	18 710
Personnes occupées	6 090	11 520	7 505	13 445	9 740	14 740	11 725	15 870
Taux d'emploi	39,6	80,6	40,2	82,7	45,5	85,9	48,0	84,8
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (limites territoriales de 1999)								
Population 15+	-	-	-	-	-	-	12 220	15 480
Personnes occupées	-	-	-	-	-	-	6 000	12 920
Taux d'emploi	-	-	-	-	-	-	49,1	83,5
NUNAVUT (limites territoriales de 1999)								
Population 15+	-	-	-	-	-	-	12 215	3 225
Personnes occupées	-	-	-	-	-	-	5 725	2 950
Taux d'emploi	-	-	-	-	-	-	46,9	91,5

Fait saillant

& Le ratio emploi-population des Autochtones des Territoires du Nord-Ouest (49 p. 100) était légèrement supérieur à celui mesuré au Nunavut (47 p. 100). Il est bien moins élevé que celui des non-Autochtones, en particulier au Nunavut où 92 p. 100 des non-Autochtones âgés de 15 ans et plus ont un emploi.

- Note:
1. Les données pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont établies en fonction des limites territoriales de 1999.
 2. Les définitions relatives aux Autochtones ont changé au fil des recensements, ce qui rend plus difficile la comparabilité des données dans le temps. Pour plus de détails, voir au lexique les définitions relatives aux Autochtones utilisées lors des recensements.

Sources: Statistique Canada, tableau 11 des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996 et données de base du MAINC.

SECTION 8

POINTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Terres

Figure 8.1 Terres administrées par le MAINC, de 1990-1991 à 2000-2001

Réserves

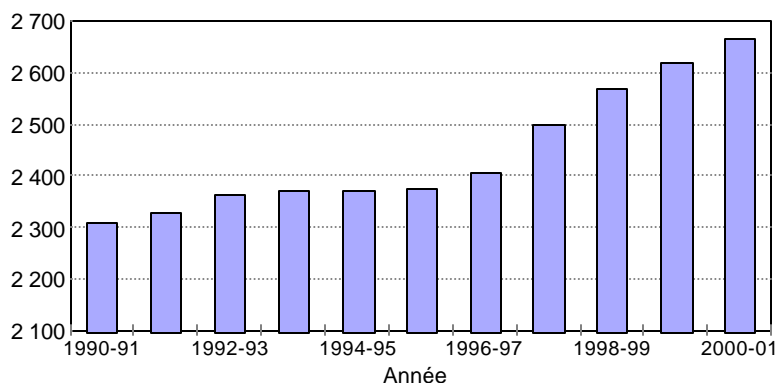


Tableau 8.1 Terres administrées par le MAINC de 1990-1991 à 2000-2001

Exercice	Nombre de réserves	Superficie (hectares)	Nombre de bandes
1990-91	2 308	2 768 000,0	601
1991-92	2 330	2 658 000,0	603
1992-93	2 364	2 750 000,0	604
1993-94	2 370	2 750 957,0	605
1994-95	2 370	2 750 957,0	607
1995-96	2 376	2 751 603,0	608
1996-97	2 406	2 751 342,0	608
1997-98	2 497	3 044 088,1	608
1998-99	2 567	2 945 110,2	609
1999-00	2 617	2 995 490,4	610
2000-01	2 666	3 035 870,6	612

Sources: MAINC, Système du registre des terres indiennes.
MAINC, Registre des Indiens, 2000.

Faits saillants

& Durant l'exercice 2000-2001, le MAINC a effectué des transactions foncières dans 2 666 réserves totalisant 3 035 870,6 hectares pour l'ensemble du Canada. Cette superficie est à peu près équivalente à celle de l'île de Vancouver.

& Le volume et la complexité des transactions foncières augmentent au fur et à mesure que le développement économique est stimulé par les Premières nations, les sociétés et les particuliers.

8.2 Environnement (nouveau)

Faits saillants

& Depuis 1992, le Programme des affaires indiennes et inuites (PAII) du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) s'occupe, en collaboration avec les autorités des Premières nations, de sites contaminés dans 800 réserves inhabitées au Canada au moyen du Répertoire des problèmes environnementaux et du plan d'assainissement (RPEPA).

& Le mandat du RPEPA et son objet principal sont de répertorier et évaluer les sites contaminés dans les réserves et d'adopter des mesures correctives en conséquence.

& Parmi les 2 500 problèmes de contamination inventoriés :

60 % sont des cas de contamination du sol par des hydrocarbures due à des fuites d'installations d'entreposage;

25 % sont des cas de contamination par les déchets, notamment la présence de dépotoirs actifs ou non et l'élimination de déchets solides, liquides et industriels;

15 % sont des cas de pollution de l'air et de l'eau, de problèmes liés à l'amiante, aux pneus et à d'autres problèmes.

De tous les problèmes de contamination inventoriés jusqu'à présent, 1 143 dossiers sont réglés par suite soit de l'adoption de mesures correctives ou de surveillance, soit de projets d'évaluation.

Figure 8.2

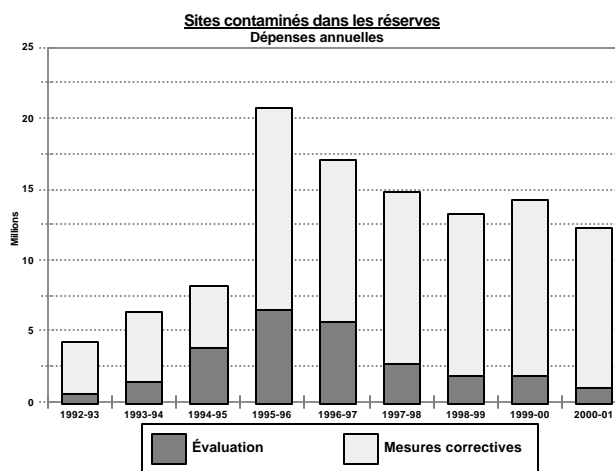
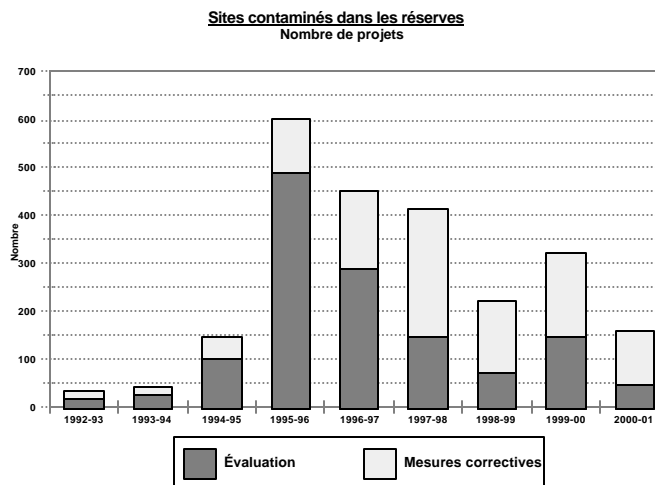


Figure 8.2a



Source: MAINC, Répertoire des problèmes environnementaux et plan d'assainissement (RPEPA), 2001.

8.3 Revendications particulières

Faits saillants

& Au cours de l'exercice 2000-2001, la Direction générale des revendications particulières a réglé 7 revendications particulières concernant 5 Premières nations et représentant une dépense totale de 161 millions de dollars. Depuis la création du programme et jusqu'au 31 mars 2001, elle en a réglé 227, ce qui porte à 1,18 milliard de dollars les revendications exprimées au titre des droits fonciers issus de traités.

& Au 31 mars 2001, 117 revendications particulières étaient en cours de négociation et 432 autres en cours d'évaluation.

Source: MAINC, Revendications particulières.

8.4 Organismes de développement économique communautaire (ODEC)

Fait saillant

& Les organismes de développement économique communautaire (ODEC) sont gérés par les Premières nations et leur rendent compte. Ils assument la responsabilité de la prestation des programmes et des services offerts auparavant par le Ministère. Les bureaux régionaux du MAINC travaillent en partenariat avec les ODEC afin de développer la maîtrise des Premières nations sur les priorités locales, les dépenses, la conception, la prestation et le conseil dans le cadre des programmes.

Notes :

1. Les données peuvent différer des chiffres déclarés précédemment en raison des redressements effectués dans la base de données.
2. Nombre d'ODEC ayant présenté un rapport de développement économique « acceptable » en date du 30 septembre 2001.

Figure 8.4 Nombre total de tous les types d'organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, de 1990-1991 à 2000-2001

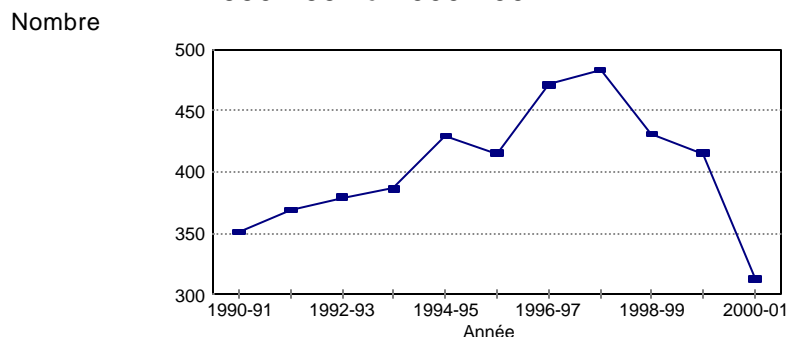


Tableau 8.4 Nombre total de tous les types d'organismes de développement économique communautaire (ODEC), Canada, de 1990-1991 à 2000-2001

Exercice	Total des ODEC de tous genres
1990-91	351
1991-92	369
1992-93	379
1993-94	386
1994-95	429
1995-96	415
1996-97	471
1997-98	483
1998-99	431
1999-00	415 ¹
2000-01	313 ²

Source : MAINC, Direction générale de la gestion de l'information, 1990 à 2001.

LEXIQUE

Lexique

Adultes placés en établissement: Le MAINC finance les soins dispensés par les établissements de types I et II, qui peuvent être situés dans les réserves ou administrés par la province. Une évaluation de chaque cas selon les normes provinciales sert à déterminer le niveau de soins nécessaires. Les résidents des établissements sont généralement des personnes âgées ou handicapées qui ont besoin d'aide et de surveillance.

Type I : «... soins requis par une personne non alitée, qui peut se déplacer sans aide, dont les facultés physiques ou mentales sont affaiblies, et qui a essentiellement besoin d'aide et de surveillance dans les activités de la vie quotidienne, en plus des services sociaux et récréatifs nécessaires à ses besoins psychosociaux. La période pendant laquelle ces soins sont requis est indéterminée et relative à l'état du sujet.»

Type II : «... soins requis pour une personne souffrant d'une maladie chronique (physique ou mentale) relativement stable, ou d'une incapacité fonctionnelle, qui paraît avoir atteint la limite de rétablissement possible et dont l'état ne devrait pas changer dans un avenir prochain; ce malade a un besoin relativement restreint des services diagnostiques et thérapeutiques de l'hôpital mais doit pouvoir compter, 24 heures par jour, sur des soins personnels, sous la surveillance de médecins et d'infirmières, ainsi que sur les services nécessaires à ses besoins psychologiques et sociaux. La période pendant laquelle les soins seront requis est imprévisible, mais il s'agit habituellement de mois ou d'années.» (*Source : Établissements de soins prolongés pour adultes, Rapport du Groupe de travail sur les services spéciaux dans les hôpitaux, 1984*).

Aide sociale: Le Programme d'aide sociale du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) est un élément du Programme de développement social du ministère.

Le MAINC a entrepris des activités d'aide sociale dans les réserves dans le but général de fournir aux particuliers et aux familles le moyen de combler leurs besoins fondamentaux en aliments, vêtements et logements. Le MAINC finance aussi des allocations de besoins spéciaux pour les biens et services essentiels au bien-être physique ou social d'un prestataire admissible mais qui ne sont pas inclus comme éléments des besoins fondamentaux, par exemple des articles de base d'ameublement et le coût d'un régime alimentaire recommandé par les médecins. La participation actuelle du ministère dans les activités d'aide sociale vise surtout à fournir du financement aux Premières Nations qui, à leur tour, assurent la prestation des programmes et services aux membres de la collectivité.

Le MAINC doit adopter les modalités des programmes généraux d'assistance des provinces et des territoires. Bien que le MAINC puisse assurer directement la prestation du programme d'aide sociale, ce dernier a, dans une large mesure, fait l'objet de délégations. En 2000-2001, 534 Premières Nations administraient leur propre programme (ce chiffre ne comprend pas les Premières Nations qui fonctionnent dans le cadre d'ententes d'autonomie).

Prestataires de l'aide sociale: Le nombre de prestataires de l'aide sociale est composé du nombre de familles (chefs de ménages) et du nombre de célibataires qui sont admissibles à recevoir des prestations d'aide sociale.

Lexique (suite)

Bénéficiaires de l'aide sociale: Les bénéficiaires comprennent le nombre de personnes dans des familles et le nombre de célibataires.

Définition de la population des autochtones aux fins du recensement: Dans le recensement de 1996, on a apporté plusieurs modifications aux questions sur la population autochtone posées au recensement de 1991. Les changements ont permis de multiples définitions de la population autochtone, chacune donnant un chiffre de population différent. Les utilisateurs des données du recensement devraient comprendre les différences dans les définitions entre les années du recensement, différences qui ont elles-mêmes un effet sur la comparabilité de la population autochtone totale, de la population inuite, de la population métis et de la population des Indiens de l'Amérique du Nord d'un recensement à l'autre.

En 1996, la différence dans les chiffres est attribuable à l'inclusion d'une nouvelle question sur l'identité autochtone (Q18), en plus des questions sur l'Origine ethnique (Q17), l'Appartenance à une bande (Q20) et les Indiens inscrits (Q21) posées en 1991. Les données basées sur l'identité en 1996 ne peuvent être comparées directement avec les données basées sur l'ascendance/l'origine basée sur les données provenant des recensements intérieurs¹.

Avant 1996, le nombre d'autochtones était obtenu surtout à partir d'une question où l'on demandait aux recensés de l'information sur leurs ancêtres. En 1986 et en 1991, les répondants devaient indiquer s'ils étaient Indiens de l'Amérique du Nord (IAN), Métis ou Inuits/Esquimaux. En 1981, les répondants ayant des origines autochtones devaient préciser des origines comme Indiens de plein droit ou Indiens inscrits, Indiens non inscrits, Métis ou Inuits. En 1971, c'est l'appartenance ancestrale du père du répondant qui devait être déclarée; si des origines ethniques multiples étaient déclarées, seulement une origine était saisie; il y avait donc une seule origine ethnique par répondant¹.

Dans le recensement de 1996, comme aussi en 1991, on a posé la question suivante aux répondants : « À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils? » En 1991, 15 des origines les plus fréquentes étaient mentionnées et l'on demandait aux répondants de cocher autant de groupes que nécessaire. De plus, deux espaces en blanc étaient fournis pour d'autres réponses et plusieurs autres origines étaient fournies comme exemples. En 1996, le questionnaire ne fournissait pas de listes de catégories de réponses; il prévoyait plutôt quatre espaces en blanc où les répondants pouvaient inscrire leurs origines. Des exemples d'origine étaient donnés à titre d'illustration et, pour la première fois, « Canadien » était inclus parmi les exemples. Ces modifications, en particulier l'inclusion de « Canadien » ont entraîné un changement important de la façon de déclarer les origines ethniques. Le nombre de réponses « Canadien » était élevé, ce qui laisse supposer que les répondants qui auparavant s'étaient considérés comme ayant une autre appartenance ancestrale ont choisi l'origine canadienne en 1996¹. Cela peut avoir un effet sur les schémas de réponses pour les origines autochtones.

Lexique (suite)

Comme on l'a expliqué plus haut, le recensement de 1996 comprend une nouvelle « lentille » pour voir la population autochtone. Cette « lentille » est l'« identité », mesurée par les réponses à la question « Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis, ou un Inuit (Esquimau)? » (Q18). Les choix précisés étaient Indiens de l'Amérique du Nord (IAN), Métis et Inuit, avec l'instruction de cocher le ou les cercles qui décrivaient le mieux cette personne. Cette question a permis d'obtenir le nombre de personnes qui se considéraient comme des IAN seulement, des Métis seulement et des Inuits seulement, en plus de celles qui ont dit avoir des origines autochtones multiples.

À moins d'être indiqué avec le renvoi (1), cette information a été tirée de la publication du MAINC sur le recensement intitulé : *Caractéristiques de la population active autochtone d'après les résultats du recensement de 1996*. Les autres sources consultées étaient (1) Statistique Canada, *Le Quotidien*, 13 janvier 1999, Publication n° 11-001F au catalogue.

Direction générale de l'autonomie gouvernementale : Conformément à la Politique sur le droit inhérent du gouvernement du Canada, la Direction générale de l'autonomie gouvernementale gère la négociation d'accords pratiques sur l'autonomie gouvernementale avec les groupes autochtones et les provinces ou territoires concernés dans les domaines relatifs à leurs compétences et leurs intérêts. La direction générale est également chargée d'élaborer des politiques et de coordonner des activités de soutien aux négociations, de renforcer l'exercice des pouvoirs par les Autochtones et d'élaborer de nouvelles relations financières avec les gouvernements autochtones.

Égouts: Comprend la présence de stations de relèvement, de systèmes septiques, de conduites de refoulement, de conduites principales de collecte des eaux usées, de regards, de raccordements aux services publics, d'usines de traitement, de lagunes, d'émissaires d'évacuation et d'installations connexes, mais ne comprend pas la plomberie ni les accessoires.

Égouts - Pertinence du réseau d'égouts: Se rapporte à la présence d'un des types d'égouts suivants : réseaux d'égout, champ d'épuration/fosse sceptique de collectivité, champ d'épuration/fosse sceptique individuelle, camion de vidanges de fosses sceptiques et Autres. Les égouts adéquats comprennent la présence de stations de relèvement, de systèmes septiques, de conduites de refoulement, de conduites principales de collecte des eaux usées, de regards, de raccordements aux services publics, d'usines de traitement, de lagunes, d'émissaires d'évacuation et d'installations connexes, mais ne comprend pas la plomberie ni les accessoires.

Enfants placés : Nombre d'enfants qui ont été retirés de la garde de leurs parents afin de les protéger contre la négligence et (ou) les mauvais traitements, ou afin de prévenir la négligence et (ou) les mauvais traitements, et placés dans un foyer nourricier, un centre d'accueil ou dans un établissement institutionnel.

Lexique (suite)

Espérance de vie : « L'espérance de vie est une estimation du nombre moyen d'années qu'un individu a encore à vivre. On la calcule en se basant sur les taux de mortalité de chaque groupe d'âge et en supposant que les risques de décès demeurent constants, à chaque âge, à partir du moment de l'estimation jusqu'à l'extinction totale du groupe ». (Source : *Wilkins, Russell, L'état de santé au Canada, 1926-1976, Institut de recherches politiques, mai 1980*).

Logement : Lieu d'hébergement autonome (ayant au moins une chambre à coucher distincte) et que l'on considère comme une résidence principale, indépendamment du niveau d'occupation, du niveau d'achèvement ou du besoin de rénovation ou de remplacement.

Projet de loi C-31 : «Le projet de loi C-31, adopté par le Parlement en juin 1985, apporte d'importants changements à la *Loi sur les Indiens*. Ses trois principaux objectifs sont les suivants : éliminer de la *Loi sur les Indiens* la discrimination fondée sur le sexe et sur l'état marital; permettre à ceux qui ont été lésés par une discrimination antérieure de recouvrer le statut d'Indien; rendre les Première nations en mesure d'assumer le contrôle de leur effectif. «En conséquence de cette loi, la *Loi sur les Indiens* ne fait désormais aucune différence de principe entre les hommes et les femmes sur le plan du statut, et interdit toute perte ou acquisition de statut par l'intermédiaire du mariage» (Source : *Examen du secteur Terres, revenus et fiducie : Rapport de l'étape II*).

Registre des Indiens : « Le Registre des Indiens est une liste des Indiens inscrits (selon la définition de la *Loi sur les Indiens*) tenue par le MAINC. Les renseignements de cette liste qui concernent les caractéristiques démographiques de la population indienne sont mis à jour périodiquement par les responsables des bandes et publiés pour le 31 décembre de chaque année ».

Réserves : Selon la définition contenue dans la *Loi sur les Indiens*, parcelle de terrain dont Sa Majesté est propriétaire et qu'elle a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande.

Revendication particulière : La Direction générale des revendications particulières est chargée de l'évaluation, de la négociation et du règlement, ou de toute autre forme de règlement définie, des revendications des Indiens contre le Canada, qui sont présentées au gouvernement en vertu de ce programme.

Services d'eau : Désigne les services d'eau (c'est-à-dire par canalisation, puits, transport par camion ou autres) qui sont reçus dans un logement.

Services d'eau - Pertinence des services d'eau : Désigne la présence d'un des types de services d'eau suivants : par canalisations, puits collectif, puits individuel, camion A, camion B et Autres. Note : Bien qu'un service d'eau adéquat comprenne la livraison d'eau à l'aide d'un camion B (du camion au baril), les maisons n'ont pas la plomberie voulue pour recevoir les services (c'est-à-dire une citerne et un système sous pression) et, dans ces cas, le service d'eau peut être considéré comme inadéquat.

Lexique (suite)

Taux de croissance annuel moyen :

La formule suivante a servi à calculer les taux de croissance annuels moyens :

$$TCAM = (X_1 / X_0)^{1/n} - 1$$

où : X_1 = données pour l'année la plus récente de la période

X_0 = données pour l'année la plus ancienne de la période

n = durée de la période (en années).

Transfert : Désigne le transfert de services et programmes du MAINC aux bandes indiennes, aux conseils tribaux et autres autorités indiennes.

Zone géographique :

Urbaine: Zone dans laquelle une Première nation se trouve dans un rayon de 50 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.

Rurale: Zone dans laquelle une Première nation se trouve dans un rayon de 50 km à 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.

Éloignée: Zone dans laquelle une Première nation se trouve dans un rayon de 350 km d'un centre de services accessible par route toute l'année.

Accès limité : Zone dans laquelle une Première nation n'a pas d'accès routier toute l'année au centre de services le plus proche, de sorte que les frais de transport y sont plus élevés.

Centre de services: Une collectivité où l'on peut obtenir les services suivants :

- a) - des fournitures, des matériaux et de l'équipement (par exemple pour la construction, pour faire fonctionner un bureau, etc.);
- b) - un bassin de travailleurs professionnels ou spécialisés;
- c) - au moins un établissement financier, une banque, une société de fiducie, une coopérative d'épargne de crédit, etc.
- d) - des services provinciaux (comme les services de santé, des services communautaires, des services environnementaux);
- e) - des services fédéraux comme un bureau de Postes Canada, un Centre d'emploi).